

Rapport Financier 2024

**Être le bancassureur, mutualiste,
de plein exercice, à dimension humaine,
acteur du développement
de son territoire et du Crédit Mutuel.**



Crédit Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	2
I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE	2
A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	2
B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	2
C. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	9
D. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9
II. ACTIVITE COMMERCIALE	9
A. EPARGNE	9
B. CREDITS	11
C. ASSURANCE IARD	12
III. ANALYSE DU BILAN.....	13
A. DERIVES.....	13
B. ACTIF	14
C. PASSIF.....	18
D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	20
E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS.....	22
F. CONTRIBUTION DES FILIALES	22
IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES.....	24
A. CAPITAUX PROPRES	24
B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES.....	24
C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES.....	31
V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	31
VI. BILAN ET PERSPECTIVES.....	31
LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE.....	33
ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES	39
I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021	39
A. BILAN CONSOLIDE.....	39
B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	41
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	43
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	45
II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	46
A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	46
B. REFERENTIEL COMPTABLE	46
C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE.....	46
D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS	72
E. AUTRES INFORMATIONS	102
III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	106

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation légale d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Euro-Information	7,61%	7,61%	M.E.E.	Société informatique
FCT Zephyr II	50,0%	50,0%	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
HelloAsso	98,12%	98,12%	I.G.	Solutions de paiements pour les associations
Volney Assurances	100,0%	100,0%	I.G.	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	I.G.	Société de portage foncier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement
Volney Développement	90,0%	90,0%	I.G.	Société de capital risque
Volney Habitat	100,0%	100,0%	I.G.	Société d'investissement immobilier
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant des immeubles de placement
Volney Sainte-Anne	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement

Le pourcentage de contrôle et d'intérêt de l'entité HELLOASSO est passé de 83,6251% à l'ouverture de l'exercice à 98,1215% à sa clôture à la suite de plusieurs rachats d'actions aux fondateurs, salariés et aux actionnaires. En complément, des AGA ont été attribuées à des salariés au cours de l'année venant augmenter le capital de la société.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2024 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

↳ **Forward Looking National (« FLN »), Overlays nationaux et Forward Looking Régional (« FLR »)**

En normes IAS39 et à l'instar des processus mis en place en normes CNC, le CM MABN procédait, d'une part à la dépréciation individuelle des « prêts et créances », et d'autre part, à un provisionnement « collectif ». Cela s'inscrivait dans le cadre d'un processus national. En 2011, le Groupe a mis en place des provisions sectorielles. Le processus de décision et d'évaluation de ces provisions étaient les mêmes que ceux définis dans le cadre des normes CNC.

Depuis le 1er janvier 2018, suite à la mise en application d'IFRS9, le CM MABN reprend l'ensemble du processus de comptabilisation de correction de valeur pour pertes, au titre des pertes de crédits attendues pour les instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables.

A ce titre, le Groupe applique les critères nationaux d'affectation des contrats en Stage 1, Stage 2 et Stage 3 ainsi que les paramètres nationaux de détermination de la correction de valeur pour pertes intégrant l'ajustement « Forward Looking National » (« FLN »).

Ces règles nationales ont fait l'objet des évolutions suivantes :

✓ **Définition de la frontière entre Stage 1 et Stage 2**

L'augmentation significative du risque de crédit (« SICR » pour « Significant Increase in Credit Risk »), si elle est avérée, déclenche le transfert du Stage 1 vers le Stage 2. Pour la mesure de ce « SICR », on s'appuie sur la comparaison de la Probabilité de défaut à l'octroi et à la date d'arrêté (Corporate de masse et Retail).

Depuis 2023, la définition de la frontière Stage 1 / Stage 2 repose règles suivantes :

- Le seuil de risque faible, en deçà duquel aucun transfert en Stage 2 n'est possible, est basé sur une valeur de probabilité de défaut de 0,30% ;
- L'adoption d'une frontière à « PD x 3 » est toujours d'actualité ; ainsi, toute progression supérieure à Min (PD + 400BP ; PD x 3) déclenche le passage en Stage 2.

✓ **Composantes forward looking**

• **Modification de la pondération des scénarios**

Pour mémoire, la dimension prospective intégrée dans les paramètres de calcul s'articule autour de trois scénarios :

- **Scénario pessimiste** (majoration des probabilités de défaut de la plus forte variation constatée historiquement, soit pendant la crise financière de 2008-2009) ;
- **Scénario neutre** (projection des dernières probabilités de défaut à partir d'un modèle macro-économique) ;
- **Scénario optimiste** (prolongement de la tendance baissière des probabilités de défaut)

La pondération du scénario pessimiste a été ajustée au 31/12/2024 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Scénario pessimiste	40%	75%	75%	80%	30%	25%
Scénario neutre	50%	24%	24%	19%	60%	70%
Scénario optimiste	10%	1%	1%	1%	10%	5%

• **Intégration de variables macro-économiques prévisionnelles**

Comme en 2023, l'approche prospective définie ci-dessus intègre des variables macro-économiques projetées :

- Pour le marché des **particuliers**, Taux de chômage et PIB ;
- Pour le marché des **professionnels**, TEC10 et PIB ;
- Pour le marché des **corporate**, Euribor 3 mois et CAC40.

Le Groupe Crédit Mutuel a décidé d'enrichir cette modélisation par un provisionnement national complémentaire s'appuyant sur trois « Overlays » :

- ✓ Un « **overlay pour risque de modèle** », qui se traduit par l'application d'un facteur multiplicatif défini par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie au niveau de sa valeur plancher, soit 1,1 pour les algorithmes de cotation du Portefeuille HDP (High Default Portfolio) et 1,05 pour l'algorithme de cotation « Grands Comptes » du Portefeuille LDP (Low Default Portfolio) ; pas d'application de ce facteur multiplicatif aux autres algorithmes de cotation du Portefeuille LDP, soit « Souverains », « Collectivités », « Banques » et « Financements spécialisés ») ;
- ✓ Un « **overlay pour risque sectoriel climatique** », qui se traduit par une majoration croissante des Probabilités de défaut sur l'échelle de maturité des encours liés aux secteurs NACE suivants, **limité aux contrats du Stage 2** :
 - A01 Culture et production animale, chasse et services annexes
 - C23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
 - C24 Métallurgie
 - C19 Cokéfaction et raffinage

- D35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
 - H49 Transports terrestres et transport par conduite
 - H50 Transport par eau
 - H51 Transports aériens
- ✓ L' « **overlay PGE Moratoires** », qui existait fin 2023 disparaît en 2024 du fait de l'intégration du stress lié à ce type de risques dans la cotation retenue pour le calcul du provisionnement ;
- ✓ Sur le périmètre du Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, ces « overlays » génèrent le complément de provisionnement suivant :

	Risque de modèle	Risque sectoriel climatique	Total
Overlays (K€)	3 628	619	4 247

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CM MABN complète le « Forward Looking National » avec un « **Forward Looking Régional** » (« **Complément FLR** »).

L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit.

Le processus « Forward Looking Régional » est placé sous la responsabilité du Comité Risque Fédéral présidé par le management de la banque qui va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture, et fixer en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du « Forward Looking National », le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres sur les expositions suivantes :

- exposition aux risques du secteur des professionnels :
 - Automobile
 - Bâtiment Travaux Publics
 - Petits commerces et immobilier rattaché
- exposition aux risques du secteur agriculture
- exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel

L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement amène les commentaires suivants :

- **Agriculture**

En 2024, des conditions climatiques atypiques ont favorisé la croissance de l'herbe, mais la pluviométrie excessive a lourdement impacté les rendements céréaliers, avec une récolte au plus bas depuis quarante ans. Les productions d'oléagineux et de protéagineux sont également en baisse. La production animale présente un bilan mitigé, avec une reprise des volumes pour la collecte de lait et la filière avicole, mais des baisses pour les bovins et ovins. Les prix des intrants agricoles continuent de se replier, notamment pour les engrais et les aliments pour animaux, malgré une stabilisation en fin d'année. Enfin, l'excédent agroalimentaire français s'érode, marqué par des échanges défavorables avec les pays tiers et des difficultés dans les exportations de produits transformés. Les prix des produits agricoles progressent au global de +3,0 % sur les dix premiers mois de l'année 2024.

Au niveau national comme régional, l'agriculture est un secteur qui connaît peu de défaillances (2,2% au niveau national selon les données Altarès) et le taux de croissance desdites défaillances est contenu en 2024 (+13,4% contre +17,0% tout secteur confondu).

Sur le territoire MABN, à forte dominante rurale, le secteur agricole a connu 19 défaillances en 2024.

Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ce secteur (codes NACE « 01-Culture et production animale ») représentent 1,68% des encours contre une moyenne de 2,62% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc moins risqué que la globalité du portefeuille. Cependant, avec un encours de 1.263M€ au niveau du Groupe MABN, l'agriculture représente une activité significative.

- **Automobile**

En 2024, le secteur automobile en France est toujours en difficulté : les immatriculations sont toujours en baisse (-3,2%) et ne retrouvent pas le niveau d'avant la crise sanitaire (le recul est proche de 25% comparé à 2019). Le secteur automobile français fait face à des transformations majeures, portées par des enjeux économiques (hausse des coûts de production de 26% depuis 2019), écologiques (durcissement des normes) et technologiques (transition vers l'électrique ou l'hybride). L'essor des véhicules électriques et hybrides témoigne d'une volonté croissante des consommateurs de se tourner vers des solutions plus écologiques, mais le marché connaît des fluctuations liées aux incertitudes économiques, notamment en matière de subventions accordées sur les véhicules propres.

Si des segments comme les véhicules hybrides rechargeables résistent encore, les constructeurs doivent redoubler d'efforts en matière d'innovation pour répondre à une demande en pleine mutation. Avec la montée en puissance des constructeurs chinois et les changements de motorisations, tous les secteurs se trouvent percutés par la mutation du modèle, des sous-traitants du secteur automobile aux agents des domaines du commerce et de la réparation.

Au niveau national et régional, les défaillances d'entreprises sur le secteur du commerce et de la réparation de véhicules progressent moins que la moyenne des secteurs (progression de 14,2% sur le secteur pour une moyenne de 17,0% tout secteur confondu). L'augmentation est néanmoins significative en Normandie avec une progression de 42,3% ; elle reste modérée en région Pays de Loire avec une hausse de 10,9%.

Avec 34 défaillances sur le territoire MABN (contre 30 en 2023), le secteur du commerce et de la réparation automobile demeure un secteur qui présente une sinistralité forte. Compte tenu de nos expositions, notre attention est toute particulière sur les domaines de la sous-traitance et de la distribution.

L'ensemble de ces éléments nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur le secteur automobile au titre de l'exercice 2024.

- **Bâtiment et Travaux Publics (BTP)**

Après une érosion de son activité en 2023 (-0,9%), le bâtiment entre pleinement en récession en 2024 à -6,6% en volume, entraîné vers le bas par le neuf. En effet, après -24,9% en 2023, les mises en chantier de logements poursuivent leur chute à -14,2% pour atteindre un plancher historique de 253.000 unités. L'individuel s'effondre de 23,7% et le collectif résiste à -6,9 % « seulement », grâce au programme de rachat, non pérenne, d'une partie du stock des promoteurs par Action Logement et CDC Habitat. Le non-résidentiel neuf voit sa production décrocher de 7,4 %, hors effet prix. Seul l'entretien-amélioration progresse à +1,2 % en volume, soit à un rythme deux fois moindre qu'en 2023, pénalisé par la rénovation du logement (+0,8 %). Cette dernière a souffert de la réforme manquée de MaPrimeRénov' sur les cinq premiers mois de 2024, mais aussi du nouveau recul des transactions de logements anciens avec travaux immédiats. En revanche, la rénovation dans le non-résidentiel a conservé un rythme de plus de 2 % l'an, en lien avec les premiers effets de l'audit tertiaire et du programme de rénovation énergétique des écoles.

L'année 2025 s'annonce encore très mauvaise dans le bâtiment, avec une activité qui se contracterait de 5,6 % en volume, une nouvelle fois pénalisée par le neuf. Deux facteurs négatifs joueront à plein : l'amont de la filière, toujours mal orienté en 2024 avec la poursuite des chutes respectives d'environ 15% et 30% des ventes des constructeurs de maisons individuelles et des mises en vente des promoteurs aux particuliers ; l'abandon du PLF 2025 consécutif à la chute du gouvernement Barnier, qui renvoie à un horizon indéfini des mesures en faveur du logement. Le non-résidentiel neuf, avec une activité prévue en baisse de 15 % à prix constants, souffrirait de l'incertitude générale et de conditions de crédit pas suffisamment incitatives.

Au niveau national, les défaillances ont progressé de 26,4% sur le secteur de la construction en 2024 (incluant les activités du bâtiment et de l'immobilier) contre 17,0% de progression tout secteur confondu (données Altarès).

Sur notre secteur géographique (départements représentant le territoire du CM MABN), le secteur du BTP représente 17% des défaillances (poids stable depuis 3 ans).

Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ce secteur (codes NACE « 41-construction de bâtiments », « 42-Génie civil » et « 43-Travaux de construction spécialisés ») représentent 5,04% des encours contre une moyenne de 2,62% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc sensiblement plus risqué que la globalité du portefeuille.

La conjoncture est extrêmement défavorable et les perspectives 2025 demeurent dégradées dans le secteur du bâtiment. Les difficultés de certains acteurs de promotion immobilière sur le territoire témoignent de la grande fragilité du secteur et peuvent se répercuter sur les acteurs locaux du bâtiment. Des entreprises du bâtiment de taille significative, implantées sur les bassins rennais et nantais, viennent désormais se positionner sur des agglomérations plus petites du territoire MABN pour conserver un niveau d'activité ; cette nouvelle concurrence peut mettre en difficulté les entreprises locales. Si les statistiques ne montrent pas de défaillances plus significatives sur notre territoire qu'au niveau national, le secteur affiche une sinistralité plus importante comparativement aux autres secteurs dans le portefeuille de crédits du CM MABN. Le poids significatif de ce secteur nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement au titre de l'exercice 2024.

- **Petit commerce de proximité**

La consommation des ménages devrait progresser de façon modérée en 2025. Les ménages restent ultrasensibles à l'inflation, notamment alimentaire. L'avantage va donc aux grandes enseignes loin des centres-bourgs, d'autant qu'elles peuvent jouer sur la péréquation des marges : la marge sur certains produits est augmentée afin de compenser sa réduction sur d'autres, souvent des produits d'appel. Dépenses facilement arbitrables, présence d'une offre concurrente agressive voire déloyale sur Internet et marché de la seconde main sont les trois principaux éléments expliquant la plus ou moins grande intensité des difficultés des magasins physiques selon les secteurs. Il y a longtemps que l'habillement a coché toutes les cases, ce qui explique pourquoi la casse y est spectaculaire depuis une dizaine d'années. L'ameublement et par extension l'équipement du logement, glisse aussi peu à peu : la part de marché du meuble captée par les pure-players du e-business progresse et un peu moins d'un tiers du mobilier entrant dans les ménages est désormais d'occasion. La santé (pharmacies, magasins d'optique, d'appareils auditifs) et la beauté (salons de coiffure et autres) sont relativement épargnées, mais actuellement, il y a globalement plus de perdants que de gagnants dans le commerce.

Selon les données Altarès, au niveau national, la progression des défaillances en 2024 est de +9,2% pour le petit commerce et +9,1% pour le CHR (Café, Hôtellerie, Restauration) contre 17,0% de progression tout secteur confondu. Pour le commerce de détail, la région Normandie connaît une croissance plus soutenue qu'au niveau national avec une progression de +14,1% en 2024. Sur l'activité CHR, l'évolution est plus rapide dans la région Normandie qu'au niveau national (+47,7%).

Sur notre secteur géographique (départements représentant le territoire du CM MABN) comme sur notre clientèle, le secteur petit commerce représente 39% des défaillances.

Au global, les encours Douteux et Contentieux sur ces secteurs (codes NACE « 47-Commerce de détail » à l'exception de l'automobile, « 55-Hébergement » et « 56-Restauration ») représentent 4,30% des encours contre une moyenne de 2,62% sur les marchés des professionnels et des entreprises. Ce secteur est donc sensiblement plus risqué que la globalité du portefeuille.

Si l'on ne constate pas d'accélération des défaillances sur le secteur du petit commerce au niveau national ou régional, notre exposition y demeure forte et sensiblement plus risquée que la moyenne de notre portefeuille. La ruralité de notre territoire de chalandise explique en grande partie cette surreprésentation du secteur dans les entreprises en difficulté. La vitalité des commerces de proximité dans les petites villes et de taille moyenne de notre territoire reste un véritable défi dont se sont emparés les pouvoirs publics (dispositifs Cœur de ville, Petites Villes de Demain notamment). Ces éléments nous conduisent à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2024.

- **Habitat**

Les indicateurs de risque sur le crédit habitat et le coût du risque demeurent faibles sur le secteur habitat mais permettent néanmoins d'identifier certains facteurs de vulnérabilité.

La perspective de remontée du taux du chômage en 2025 est le facteur causal économique le plus impactant en matière de risque de crédit sur les prêts immobiliers ; 44% des dossiers recevables au surendettement ont pour origine une baisse de revenus, un licenciement ou du chômage. L'impact de la perte d'emploi est d'autant plus marqué sur des territoires ruraux où les opportunités de retour à l'emploi sont moins nombreuses. La remontée des risques en 2024 sur le secteur des entreprises laisse augurer de difficultés sur le marché du particulier avec un décalage temporel.

Par souci d'anticipation de difficultés liées aux spécificités de notre territoire, le CM MABN continue de prendre en compte dès l'octroi mais également dans le cadre de sa gestion des risques les caractéristiques suivantes de notre filière habitat :

- dimension pavillonnaire marquée, avec une offre qui ne rencontre pas toujours un afflux de demande ;
- existence d'un marché des 60-70 ans avec des biens de grande taille mal isolés ;
- parc immobilier en secteur rural plus sensible en cas de retournement de marché du fait de biens cœur de village ou ville plutôt dégradés ;
- LTV initiale plutôt élevée qui peut s'avérer exposante lorsque les biens financés sont garantis par des suretés réelles.

Ces éléments nous conduisent à maintenir la ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2024, en ciblant les ménages les plus fragiles susceptibles d'éprouver des difficultés financières, en cas de baisse de revenus et/ou d'augmentation de charges.

Le stress appliqué aux « Forward Looking National » pour définir le « Forward Looking Régional » se décompose de la manière suivante :

- ✓ Tous les secteurs sont concernés par un stress de la Perte en Cas de Défaut (« PCD » ou « LGD » pour « Loss Given Default ») ; seul le secteur de l'Agriculture ne fait pas l'objet d'un stress de la Probabilité de Défaut (PD) ;
- ✓ Habitat :
 - Pour tous les crédits habitat autres que ceux garantis par Crédit Logement ou CNP Caution, caractérisés par un reste à vivre réduit, une épargne faible et un rapport entre l'encours du prêt et la valeur du bien financé (« Loan to Value » ou « LTV ») de plus de 80%, application de la PD cumulée à 10 ans pour une cotation « D- » ;
 - Remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD spécifique, en distinguant :
 - Les biens situés en milieu urbain (préfectures, sous-préfectures et leur première couronne), pour lesquels la LGD appliquée est le taux moyen de provisionnement des prêts déclassés relevant du secteur habitat mesuré au 31/10/2024 ;
 - Les biens situés en milieu rural, pour lesquels la LGD « aggravée » appliquée est égale au taux moyen de provisionnement sur les tiers relevant du secteur habitat gérés par le service contentieux.
- ✓ Agriculture : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux de provisionnement des encours du secteur déclassés au 31/10/2024 ;
- ✓ BTP/Automobile/Petit commerce de proximité : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux moyen de provisionnement des encours des secteurs « professionnels et entreprises » au 31/10/2024 ; stress de la PD de 283% (BTP), 345% (Automobile), 217% (Petit commerce de proximité).

En synthèse, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 défini au 31/12/2024 sur le périmètre du Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse- Normandie se décompose ainsi :

En Milliers €	Provisionnement FLN	Overlays	Complément FLR	Total
Stage 1	10 096	1 148	58 805	70 049
Stage 2	27 054	3 099	33 750	63 903
Total	37 150	4 247	92 555	133 952
<i>Dont provisions soustractives d'actif</i>				
Stage 1 Bilan	8 798	1 012	57 602	67 412
Stage 2 Bilan	25 139	2 901	33 352	61 392
Total	33 937	3 913	90 954	128 804
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>				
Stage 1 Hors-Bilan	1 298	136	1 203	2 637
Stage 2 Hors-Bilan	1 915	198	398	2 511
Total	3 213	334	1 601	5 148

En Milliers €	Paramètres nationaux (y compris Overlays)	Complément FLR	Total
Provisions hors périmètre FLR	25 597	0	25 597
Agriculture	4 731	4 161	8 892
Automobile	969	5 029	5 998
Provisions périmètre FLR	2 415	9 735	12 150
Bâtiment Travaux Publics	2 415	9 735	12 150
Habitat	5 313	60 468	65 781
Immobilier associé	317	1 327	1 644
Petit commerce de proximité	2 055	11 835	13 890
Sous-total périmètre FLR	15 800	92 555	108 355
Total	41 397	92 555	133 952

En Milliers €	2023	2024	Impact résultat
Provisions Stage 1	77 457	70 049	+7 408
Dont FLN	9 054	10 096	-1 042
Dont Overlays	2 823	1 148	+1 675
Dont Complément FLR	65 580	58 805	+6 775
Provisions Stage 2	57 332	63 903	-6 571
Dont FLN	21 780	27 054	-5 274
Dont Overlays	4 985	3 099	+1 886
Dont Complément FLR	30 567	33 750	-3 183
Total	134 789	133 952	+837

Les provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif pour les encours bilan et en provisions pour risques et charges pour les encours hors bilan. Les provisions Stage 1 et Stage 2 ne sont pas déductibles fiscalement.

↳ Evolution de la structure de l'actionariat d'HELLOASSO

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a acquis, au cours de l'année 2024, un total de 1 679 actions de sa filiale HELLOASSO aux associés fondateurs, aux associés salariés, conformément aux pactes d'associés de 2017 et 2020 et à la SAS Océan Participations pour un prix total de 18 214 976,35€.

A l'issue de ces opérations, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie détient 98,1215% du capital d'HELLOASSO.

↳ Cession OATi 0.10% 03/2025 (FR0012558310)

Au 31/12/2023, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie détenait un nominal de 157 000 000€ d'OATi 0,10% 03/2025 (FR0012558310).

Le 17/12/2024, ce stock de titres a été cédé pour 186 380 565€.

Cette opération s'est traduite par la comptabilisation d'une plus-value de 16 695 335€ qui s'explique principalement par la prime inflation calculée sur la base du nominal à la date de la transaction, corrigée de la même prime inflation payée à l'entrée en stock des titres ($[157\,000\,000€ * 0.18821] - 11\,637\,950€ = 17\,911\,020€$). L'écart résiduel est essentiellement dû à l'affectation en résultat de la décote/surcote restant à lisser.

C. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il n'y a pas eu publication de disposition réglementaire mise en application au cours de l'exercice ayant entraîné un changement de mode de comptabilisation pouvant avoir un impact sur les résultats du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

D. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La loi de finances pour 2025, adoptée le 6 février 2025, a institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises qui réalisent en France un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 milliard d'euros en 2024 ou en 2025. Cette contribution sera assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2024 et 2025 et sera soumise à un taux de 20,6% ou 41,2 % selon le chiffre d'affaires. Cette mesure n'a pas d'impact sur les états financiers clos au 31 décembre 2024 mais elle affectera l'imposition des résultats 2025. Un versement anticipé de la contribution aura lieu en décembre 2025 pour 98% du montant dû.

Les entités du groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne dépassent pas le seuil de 1 milliard d'euros en 2024 et il devrait en être de même en 2025. Par conséquent, le Groupe ne sera pas concerné par cette disposition.

II. ACTIVITE COMMERCIALE

Amorcée en juillet 2022 et continue jusqu'en septembre 2023, la remontée des taux décidée par la BCE n'a laissé place à un retournement progressif qu'à partir de juin 2024 ; cela a eu, cette année encore, un impact significatif sur les équilibres financiers liés aux fondamentaux de l'activité commerciale. Fait historique, l'encours global de crédits recule du fait d'une chute de la production. Parallèlement, l'encours global des dépôts clientèle poursuit sa progression, les taux ambiants restant particulièrement attractifs. La marge financière a été sanctionnée encore plus fortement cette année par l'impact de ces mouvements de taux sur la structure des encours bilantiels. Pour autant, l'activité commerciale a été de bonne tenue en 2024, permettant de maintenir sur l'ensemble du réseau un niveau de parts de marché sur les crédits proche de celui de l'année précédente et même de voir progresser celui des dépôts. Les rencontres avec nos sociétaires ont permis encore une fois, non seulement de préserver, mais également de développer notre fonds de commerce, validant ainsi notre modèle de relation clientèle de proximité sur notre territoire. A l'issue du troisième exercice du nouveau Plan à Moyen Terme (2022-2026), avec une augmentation nette de 4.854, le nombre de clients progresse moins fortement qu'attendu, ce qui nous a amené à revoir à la baisse l'objectif initial de 735.000 clients à fin 2026 (nouvel objectif = 727.000 clients). L'objectif fixé en terme d'équipement est pour sa part atteint en moyenne sur la période écoulée, puisque le nombre résiduel de socles à commercialiser d'ici la fin du PMT est très proche de 20.000.

A. EPARGNE

La structure des dépôts donne toujours la part belle aux livrets et aux comptes courants, même si ces derniers sont de nouveau en recul cette année, après plus d'une décennie de croissance. Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire, hors comptes courants et intégrant la capitalisation des intérêts annuels, progresse de 601M€, soit une évolution de +6,12%, à comparer à +5,29% l'année précédente. Les principales variations se décomposent comme suit :

	Variation encours (M€)	Variation % total
Ensemble Epargne bancaire	601	6,1%
<i>dont Livrets</i>	233	3,8%
<i>dont Epargne logement</i>	-207	-8,6%
<i>dont Epargne à terme</i>	592	67,5%
<i>dont PEP et autres</i>	-17	-4,5%
Comptes de chèques	-7	-2,1%
Ensemble	524	3,9%

Après plusieurs années de collecte exceptionnelle, l'épargne bancaire progresse à nouveau, mais encore une fois avec des différences marquées selon les typologies de produits. La rotation observée l'année passée se poursuit avec une ampleur plus ou moins forte : les livrets ordinaires reculent de -166M€ (-324M€ en 2023), les plans d'épargne logement décroissent de -255M€ (-233M€ en 2023), les PEP poursuivent leur affaïssement avec -23M€ (-58M€ en 2023), quand les livrets règlementés confirment leur embellie avec +229M€ (+527M€ en 2023) et surtout les comptes à terme font l'objet d'un attrait tout à fait significatif cette année avec +592M€ (+344M€ en 2023) : ainsi, l'Epargne à Terme voit son encours presque doubler en deux ans, atteignant 1.472M€ fin 2024 (535M€ en 2022). L'évolution contrastée de l'encours des différents types de livrets n'est pas de nature à remettre en cause le statut global des livrets de premiers contributeurs en stock de l'épargne bancaire, hors comptes courants (61%).

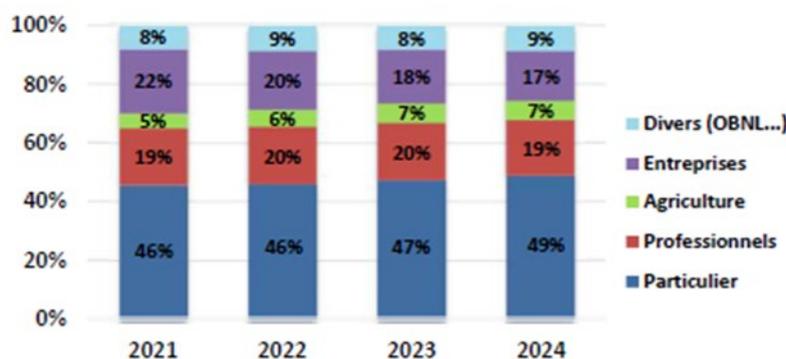
L'encours des comptes chèques est à nouveau en recul mais de façon plus modérée avec -77M€, soit -2,1% ; il revient ainsi à peine au-dessus du niveau de 2020 avec 3.578M€. En solde moyen créditeur, les marchés des Professionnels et des Entreprises sont les plus concernés par ce repli ; les Particuliers, pour leur part, représentent toujours quasiment la moitié des soldes moyens créditeurs.

Soldes moyens comptes-courants créditeurs par marché (Source : Document de Gestion 2024 – Pilotage Financier MABN)

en M€	2021		2022		2023		2024	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Marché du Particulier	1 664	14,2%	1 802	8,3%	1 792	-0,6%	1 729	-3,5%
Marché du Professionnel	710	23,6%	773	8,9%	749	-3,2%	676	-9,7%
Marché de l'Agriculture	185	15,9%	225	21,6%	250	11,1%	231	-7,8%
Marché de l'Entreprise	798	26,5%	787	-1,4%	693	-11,9%	597	-13,9%
Divers (OBNL, etc...)	296	25,8%	341	15,2%	313	-8,1%	308	-1,5%
Total	3 653	19,5%	3 928	7,5%	3 797	-3,3%	3 541	-6,7%

Structure Solde moyen C/C

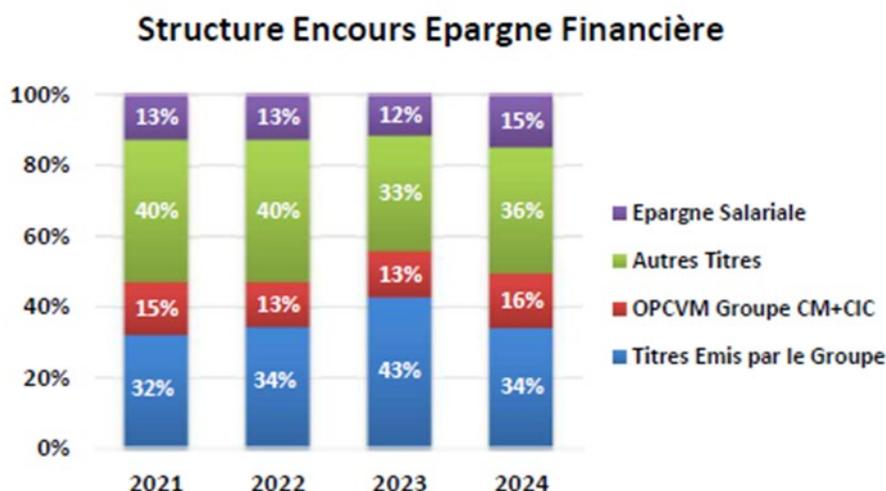
(Source : Document de Gestion 2024 – Pilotage Financier MABN)



L'année passée, l'arbitrage entre les barèmes de l'épargne bancaire et de l'épargne financière avait dynamisé la souscription de titres de créances négociables (TCN), la collecte globale avait atteint un niveau record (256 M€ dont 199 M€ pour les TCN). Cette année, l'épargne financière est en décollecte de -102 M€, dont -134 M€ sur les TCN qui s'explique principalement par l'arrivée à échéance d'une partie d'entre eux. Avec 13M€, les OPC génèrent moins de flux que l'an dernier et sont principalement portés par les OPCVM monétaires (18M€) ; les fonds structurés évoluent peu. Marquant un nouvel attrait pour les marchés financiers, les Actions gagnent 6M€. Avec une collecte légèrement plus faible que l'an dernier (13M€ vs 15M€), l'encours de l'épargne salariale poursuit néanmoins sa progression, stimulé par la performance des marchés financiers. En repli de -4M€ à 268M€,

les parts B restent le produit majeur des titres émis par le Groupe, mais elles voient cette année encore leur part contributive dans le total de l'épargne financière stagner (24,2% en 2024 contre 34,6% en 2020).

Structure Encours épargne financière
(Source : Document de Gestion 2024 – Pilotage Financier MABN)



En 2024, les Parts B représentent 71% des « Titres émis par le Groupe » (53% en 2023) et les Actions 69% des « Autres Titres » (idem 2023)

L'épargne assurance confirme la tendance amorcée en 2021 et dépasse la barre des 5Mds€ (+5,35%) du fait d'une collecte à nouveau significative (+139M€), même si elle est en léger retrait par rapport à 2023 (+147M€). Si l'assurance vie multi supports collecte encore cette année (+163M€ vs +190M€ en 2023), l'assurance vie en euro est encore une fois en recul (-52M€). Le PER, créé en Mars 2020, poursuit sa progression puisqu'à fin 2024, on comptait 2.615 ouvertures de plans et un encours de 118M€. Les supports d'assurance-vie externes, pour leur part, restent relativement stables en encours (477M€ contre 470M€ en 2023) mais voient cette année encore le nombre de clôtures de contrats dépasser le nombre d'ouvertures.

B. CREDITS

L'activité Crédit a été à nouveau affectée par la forte remontée des taux directeurs amorcée en juillet 2022 et poursuivie jusqu'en septembre 2023. Tout au long de l'année écoulée, l'un des principaux enjeux financiers du Groupe a été de poursuivre le relèvement du taux moyen du stock de crédits, tout en prenant en compte la forte pression concurrentielle et en assurant le maintien d'un taux de marge suffisant, de manière à couvrir le coût des ressources, dont la très forte hausse a été immédiate.

Dans ce contexte, le déblocage global de crédits a connu encore une fois un ralentissement marqué en 2024, atteignant 2.065M€ hors douteux contre 2.673M€ l'année précédente :

- ✓ l'habitat maintient son positionnement largement majoritaire dans la structure des encours (67,7%) mais voit son encours régresser de près de 100M€ avec 960M€ de déblocages contre 1.332 en 2023 et 1.825M€ en 2022 ;
- ✓ avec 725M€, les déblocages de crédits d'investissement marquent le pas mais restent néanmoins à un niveau historique très élevé, permettant ainsi de maintenir une part contributive aux encours globaux de crédit à un niveau comparable à celui de l'année précédente (24,7% contre 24,3% en 2023) ;
- ✓ les déblocages de crédits à la consommation reculent très légèrement (305M€ contre 318M€ en 2023) mais permettent de confirmer le rythme de 4% de croissance annuelle des encours (590M€ contre 582M€ en 2023) ;
- ✓ les déblocages de crédits de fonctionnement, qui avaient été dopés très largement par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat en 2020, peinent à retrouver le rythme observé avant la crise sanitaire. Hors PGE, avec 75M€, leur niveau affiche un net repli (132M€ en 2023, 112M€ en 2022).

En K€	Production 2024	Variation Prod N-1	Encours 2024	Variation encours N-1
Prêts Garantis par l'Etat (PGE)	0	NS	85	-32%
-Prêts Garantis par l'Etat (hors douteux)	0	NS	61	-40%
-Prêts Garantis par l'Etat (douteux)	0	NS	24	+8%
Crédits hors douteux et hors PGE	2 065		13 986	-1.0%
-Crédits à la Consommation	305	+4.0%	590	+1,4%
-Crédits à l'habitat	960	-27,9%	9 716	-0,1%
-Crédits aux Pro et Entreprises	520	-24,6%	2 285	+0,2%
-Crédits aux collectivités	39	-4.9%	337	-5,9%
-Crédit à l'agriculture	241	-16,9%	1 058	+3,1%

Hors douteux et PGE, le fait marquant de l'année écoulée réside dans la diminution de l'encours global de crédits. La hausse des taux qui s'est poursuivie tout au long de 2023 a affecté le volume des accords de 2024, en repli de -20%.

Le secteur de l'habitat, en particulier, redescend en deçà du volume accordé en 2014, sous l'effet combiné de la forte remontée des taux des années passées et des contraintes d'octroi. Inéluctablement, ce repli des accords se traduira par un niveau d'encours contenu sur l'exercice à venir.

Sur un marché toujours difficile, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie poursuit l'accompagnement de ses clients sociétaires agriculteurs, ce qui se traduit par un encours de crédits sur ce segment de 1.058M€, hors PGE, en progression de plus de 3% par rapport à l'exercice précédent.

Malgré la remontée progressive du taux client moyen du stock, le taux de marge moyen sur stock peine à augmenter, pénalisant ainsi la marge financière.

C. ASSURANCE IARD

Toutes branches confondues, le stock de contrats IARD progresse de 10.033 unités à 504.051 contrats. Trois segments sont orientés positivement comme l'an passé, à savoir l'Auto, l'Habitat et la Prévoyance ; le stock de contrats Santé poursuit sa baisse. La branche Auto continue sa très belle dynamique avec la plus forte progression annuelle soit 5.439 contrats supplémentaires, sachant qu'elle avait déjà progressé de 5.160 unités en 2023 et de 3.534 unités en 2022. La branche MRH enregistre la seconde meilleure performance annuelle avec 2.605 unités supplémentaires, en léger retrait par rapport à l'année précédente. La Prévoyance poursuit elle aussi sa progression avec 2.568 contrats supplémentaires (vs 2.035 en 2023). La branche Santé contient progressivement son repli en perdant 579 contrats, soit bien moins que les années précédentes (-1.299 contrats en 2023, -1.710 contrats en 2022).

Dans un contexte incertain et fortement concurrentiel, en particulier pour le secteur bancaire, avec des mouvements de taux très violents depuis 2022, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a tenu sa position de financeur de l'économie de son territoire et des projets de ses sociétaires clients. L'exercice 2024 s'est traduit par la poursuite du développement du fonds de commerce malgré les difficultés rencontrées sur l'activité crédit. Ces résultats montrent une nouvelle fois la solidité et la pérennité du modèle mutualiste, au travers d'une utilité forte au service de nos territoires et de leurs économies. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continuera à s'appuyer sur ses valeurs pour la réussite de ses ambitions.

III. ANALYSE DU BILAN

(En Millions €)	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	29	27	2	7,4%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	237	237	0	0,0%
Instruments dérivés de couverture	13	60	-47	-78,3%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 716	1 701	15	0,9%
Titres au coût amorti	2 414	2 740	-326	-11,9%
Prêts et Créances sur les établissements de crédit	4 338	3 711	627	16,9%
Prêts et créances sur la clientèle	14 113	14 181	-68	-0,5%
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	254	282	-28	-9,9%
Participation dans les entreprises mises en équivalence	208	196	12	6,1%
Immeubles de placement	173	145	28	19,3%
Immobilisations	62	57	5	8,8%
Ecart d'acquisition	14	14	0	0,0%
TOTAL ACTIF	23 571	23 351	220	0,9%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	0	0,0%
Instruments dérivés de couverture	66	68	-2	-2,9%
Dettes envers les établissements de crédit	1 415	1 746	-331	-19,0%
Dettes envers la clientèle	15 330	14 812	518	3,5%
Dettes représentées par un titre	2 710	2 781	-71	-2,6%
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	266	280	-14	-5,0%
Provisions	36	28	8	28,6%
Dettes subordonnées au coût amorti	0	0	0	0,0%
Capitaux propres	3 745	3 633	112	3,1%
TOTAL PASSIF	23 571	23 351	220	0,9%

L'accroissement du total de bilan de 0,9% à 23.571M€ s'analyse comme suit :

A. DERIVES

Compte tenu de leur inscription tant à l'actif qu'au passif, les dérivés méritent des commentaires spécifiques.

(en Millions €)	2024	2023	Variation	% var
Options Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	-2,742	-2,164	-0,578	27%
Actif	0,045	0,222	-0,177	-80%
Passif	2,787	2,386	0,401	17%
Swap Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND
Swaps Micro/Macro-couverture (CNC)-JVR (IFRS)	0,00	-3,218	3,218	-100%
Actif	0,00	0,769	-0,769	-100%
Passif	0,00	3,987	-3,987	-100%
Caps Macro-couverture (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND

Change à terme (couverture position de change)	0,052	0,110	-0,058	-53%
Actif	0,475	0,389	0,086	22%
Passif	0,423	0,279	0,144	52%
Position nette totale	-2,690	-5,272	2,582	-49%
JVR Actif (total)	0,520	1,380	-0,860	-62%
JVR Passif (total)	3,210	6,652	-3,442	-52%

Au 31/12/2024, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie détient des positions sur dérivés classifiées en « Position ouverte Isolée » (CNC) et « Juste valeur par Résultat » (IFRS), qui n'ont pour autant pas été négociées à titre spéculatif mais dans le cadre de stratégies de couverture :

- options visant à couvrir un stock de plus-value latente libellée en USD (impact résultat -3,474M€) ;
- change à terme visant à couvrir le risque de change de cette même position libellée en USD (impact résultat -0,356M€).

A noter également que les deux swaps classifiés en « micro-couverture » (CNC) et « Juste valeur par Résultat » (IFRS), qui avaient été négociés en 2023 pour couvrir le risque de taux de deux emprunts de 50M€ contractualisés avec la BFCM ont été résiliés en 2024.

Le poste « Instruments de dérivés de couverture » enregistre les justes valeurs des dérivés négociés dans le cadre :

- de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Ces opérations de macro couverture sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle ;
- de la micro couverture du risque de taux d'un certain nombre de titres émis dans le cadre de l'activité de refinancement. Les encours de réévaluation relatifs à ces éléments couverts sont présentés au sein du poste « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont considérés réaliser une couverture en juste valeur des positions associées (« Fair Value Hedge »). Les tests de qualification et d'efficacité de la couverture sont effectués dès l'origine, puis à chaque arrêté de manière rétrospective et prospective.

Au 31/12/2024, les dérivés de couverture se décomposent ainsi :

	2024	2023	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	-31	-48	17	-35%
Swaps/titres acquis	9	21	-12	-57%
Swaps ALM	-31	11	-42	-382%
Position nette actif/passif (hors appels de marge)	-53	-16	-37	231%

Pour les swaps ALM, majoritairement prêteurs du taux variable, comme pour les swaps couvrant des titres émis, emprunteurs du taux variable, la variation de valeur présentée ci-dessus mérite d'être relativisée, car :

- elle fait abstraction des flux d'intérêts reçus/réglés tout au long de l'année et comptabilisée en marge financière (+50,957M€ pour les swaps ALM, -21,505M€ pour les swaps couvrant les titres émis) ;
- l'encours notionnel des premiers est passé de 2 630M€ au 31/12/2023 à 2 460M€ au 31/12/2024, celui des seconds a augmenté de 116M€ entre les deux périodes pour atteindre 734,45M€ au 31/12/2024.

B. ACTIF

Les encours « **Caisses et Banques Centrales** » restent stables à 29M€ depuis la clôture de notre compte courant ouvert en Banque Centrale début Juillet 2022 ; ils ne sont constitués que d'un encours global de type « Caisse ».

Les « **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** », dont l'encours s'établit à 237M€, comme fin 2023, sont composés :

- des titres de participation et obligations convertibles de Volney Développement, dont l'encours valorisé s'est apprécié de +4,5M€ au cours de l'année (17,2M€ au 31/12/2024 contre 12,7M€ au 31/12/2023) ;
- des OPC de la Caisse Fédérale MABN, dont l'encours valorisé a reculé de -4,4M€ (218,8M€ au 31/12/2024 contre 223,2M€ au 31/12/2023), du fait de souscriptions (+27,2M€), de remboursements (-29,4M€) d'une variation du stock de plus et moins-values latentes de -2,2M€ et de l'évolution de la parité de change pour quelques lignes libellées en USD ;
- de dérivés de la Caisse Fédérale MABN, initialement en 2022 et renouvelés chaque année pour protéger un niveau de plus-value latente et le risque de change liés à des actions libellées en USD (voir § consacré

aux dérivés ci-dessus) ; au 31/12/2024, la juste valeur des options correspondantes est égale à +0,05M€, celle du change à terme à +0,48M€ (variation globale de -0,01M€ par rapport à l'exercice précédent).

Les « **Actifs à la juste valeur par capitaux propres** », essentiellement constitués des titres de participation et parts dans les entreprises liées depuis l'application de la norme IFRS9, gagnent +15M€ pour s'établir à 1.716M€.

(en Millions €)	31/12/2024	31/12/2023	Variation	% var.
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	0	0	0%
Actions	11,4	17,7	-6,3	-36%
Participations	21,8	19,6	2,2	11%
Parts dans les entreprises liées	1 683,2	1 664,0	19,2	1%
TOTAL Actifs à la juste valeur par capitaux propres	1 716,4	1 701,3	15,1	1%

Les variations se décomposent comme suit :

(en Millions €)	31/12/2023	Dép. durable	Acquisition Aug. capital	Cession Rembt	Variation Juste Valeur	31/12/2024
Obligations et ATRF	0	0	0	0	0	0
Actions	17,7	0	0	-11,0	4,7	11,4
Participations	19,6	0	2,2	0	0,0	21,8
Parts dans les entreprises liées	1 664,0	0	1,6	0	17,6	1 683,2

Une ligne d'action cotée, libellée en USD, a fait l'objet de la vente de la moitié de son encours ; cette opération a généré une plus-value de cession de +11M€ qui a été reclassée en réserves consolidées ; le stock résiduel de cette ligne a enregistré une progression de réévaluation de +2,6M€ du fait d'un rebond significatif de son cours (+2,07MUSD, soit +2,56M€ au 31/12/2024 compte tenu d'une parité EUR/USD passée de 1,1050 au 31/12/2023 à 1,0389 au 31/12/2024 (+0,56M€).

Au sein des participations, une souscription complémentaire de certificat d'associé FGDR de 1,3M€, accompagnée de +0,9M€ d'acquisition de titres ont été comptabilisés en 2024.

Au niveau des Parts dans les entreprises liées, en complément de la participation à l'augmentation de capital de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel pour +1,6M€, l'exercice 2024 a été marqué par la variation de juste valeur de plusieurs lignes, parmi lesquelles :

(Millions €)	
ACM SA	-22,4
ACM IARD	-0,9
BFCM	40,4
Divers	0,5
TOTAL VARIATION	17,6

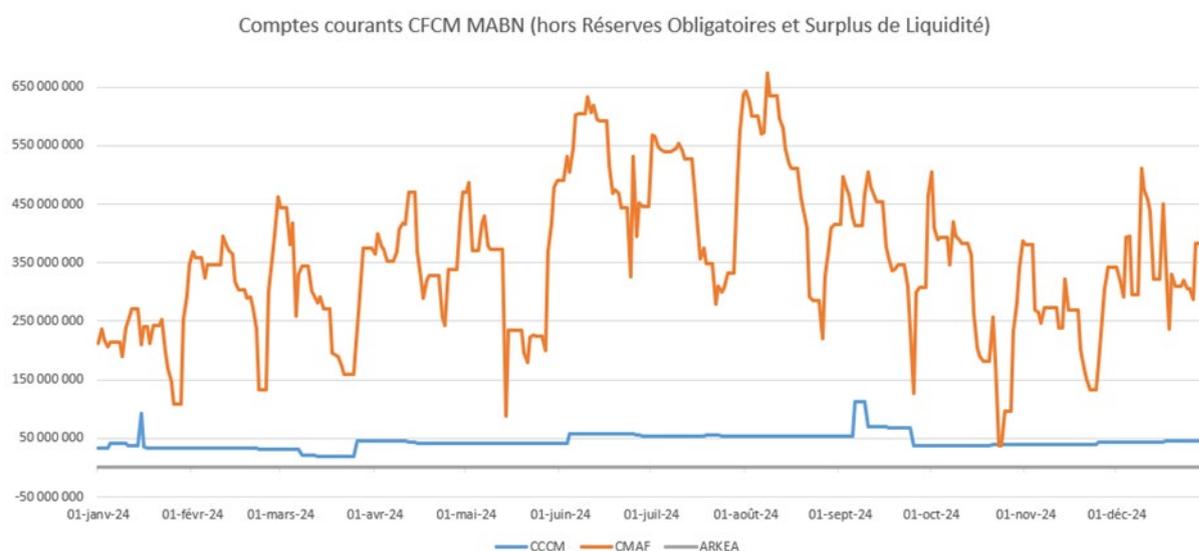
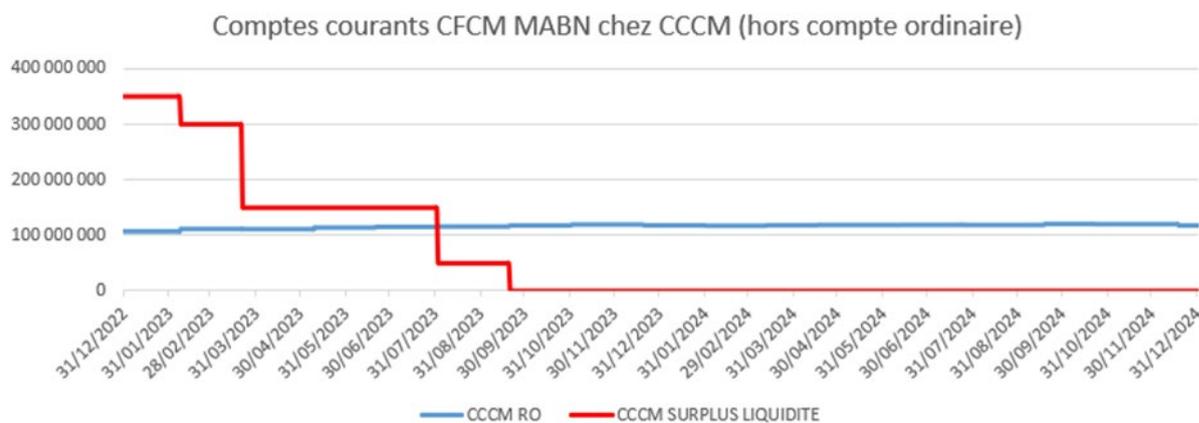
Le poste « **Titres au coût amorti** » diminue de -326M€ à 2.414M€ :

- hors réévaluation FVH et provisionnement IFRS9, les actifs détenus dans le cadre de la gestion du Portefeuille de Liquidité sont en retrait -326,87M€ ;
 - Les Effets Publics reculent de -183,86M€ du fait de :
 - La cession de -157M€ de nominal d'OATi 0,10% 03/2025 (FR0012558310) auxquels il convient d'ajouter -11,64M€ de prime inflation acquise (voir § « événements significatifs ») ;
 - L'acquisition de +20M€ de nominal d'OATi 3,40% 07/2029 (FR0000186413) accompagnés de +9,8M€ de prime inflation acquise, de +20M€ de Province Québec 0% 10/2029 (XS2065939469) et de +10M€ de Région Auvergne-Rhône-Alpes 3,128% 08/2030 (FR001400S110), combinée à l'arrivée à échéance de -15M€ d'OAT 8,5% 11/2024 (FR0011962398) et de -19,91M€ de nominal de Province Québec 2,375% 01/2024 ;
 - Le reclassement d'Effets publics à Obligations garanties par l'Etat de -33M€ de CADES 12/2025 (FR0120634581) ;

- La variation du stock de créances rattachées et de décotes/surcotes restant à lisser pour -7,10M€ ;
- Les autres titres reculent également pour -143,01M€ sous l'effet compensé de :
 - -102,19M€ de remboursements de lignes obligataires et -118M€ de remboursement d'un BMTN détenu par la CFCMO ;
 - +45M€ d'acquisitions de lignes obligataires ;
 - +33M€ de reclassement d'Effets publics à Obligations garanties par l'Etat de CADES 12/2025 (FR0120634581) ;
 - la variation du stock de créances rattachées et de décotes/surcotes restant à lisser pour -0,82M€ ;
- la réévaluation FVH des titres couverts varie de +3,90M€ ;
- les provisions IFRS9 relatives aux titres au coût amorti restent stables à un niveau très faible (-0,19M€ au 31/12/24 contre -0,17M€ au 31/12/23) ;
- les certificats d'association FGDR liés à la garantie des dépôts ayant été remboursés en totalité (-3,01M€), nous n'avons plus en stock qu'un encours de certificats d'association FGDR relatif à la garantie titres pour 6K€.

Les « Prêts et créances sur établissements de crédit » progressent de +627M€ à 4.338M€. L'essentiel de cette variation est justifié par :

- la progression de la centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et Consignations (+255M€) ;
- l'encours de nos « Réserves Obligatoires » et du « Dépôt Conventionnel 2% », géré par l'intermédiaire de la CCCM, qui a augmenté de près de +2M€ ;
- la trésorerie disponible sur nos comptes courants ouverts au sein du Réseau Crédit Mutuel, qui a rebondi de près de +250M€ (le « surplus de liquidité » déposé en Banque centrale par l'intermédiaire de la CCCM est resté nul tout au long de l'année 2024) ;



- les prises en pension livrée de titres, qui s'accroissent de +129M€ ; pour mémoire, la présentation en publiable des « Prises en pension livrée de titres » intègre depuis 2021 la compensation des positions de pensions croisées ayant les caractéristiques suivantes:
 - Même contrepartie, avec laquelle une convention cadre prévoyant la compensation et l'échange de collatéraux est prévue
 - Même devise
 - Même date d'échéance
 - Même dépositaire (ou « bridge » possible entre dépositaires)
 Les opérations éligibles à cette compensation étant d'un encours de 504M€ au 31/12/2024, les pensions livrées présentées à l'Actif n'apparaissent plus que pour 232M€, leur volume avant compensation étant de 736M€ ;
- la variation du volume d'appels de marge pour les montants suivants :

➤ Appels de marge versés sur pensions livrées	-11M€
➤ Appels de marge versés sur dérivés de gré à gré	+7M€
➤ Deposit initial versé en Chambre de Compensation (CCP")	-18M€
➤ Appels de marge versés en CCP nets des variations de valeur liées	+23M€
- les valeurs non imputées, qui ont baissé de -3M€ ;
- les prêts participatifs et subordonnés, qui ont décliné de -1M€.

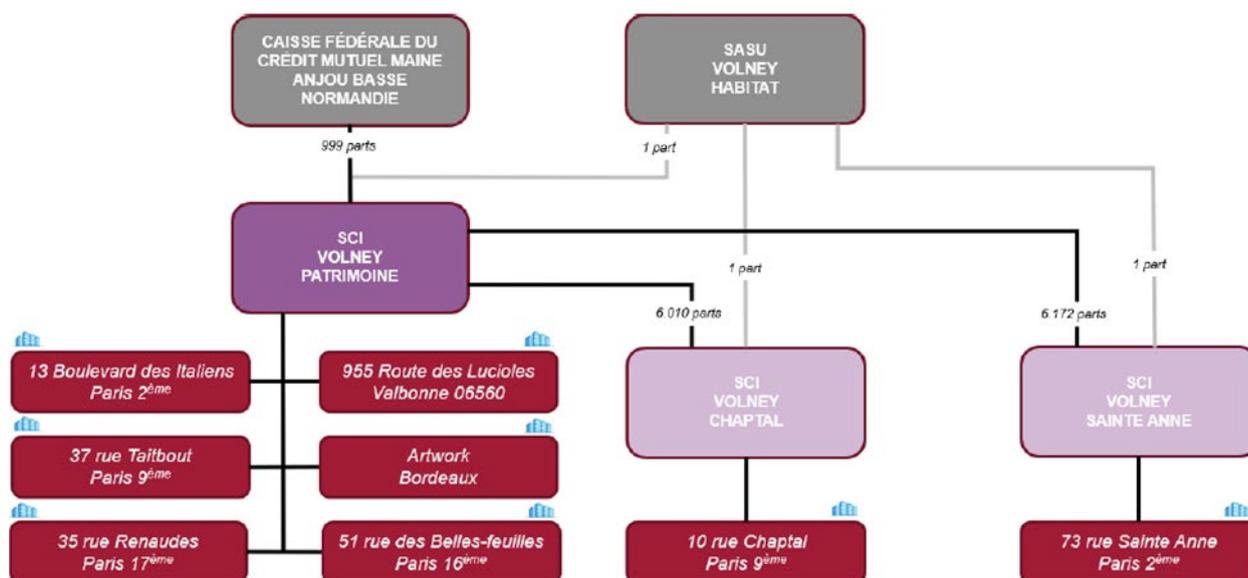
Les « **Prêts et Créances sur la clientèle** » progressent de 584M€ à 14.181M€ soit une augmentation de 4,3% :

- les des faits marquants de cet exercice tient à la baisse de -109M€ de l'encours de crédits à l'habitat ;
- avec une variation de +35M€ qui ne représente que +1%, les crédits d'investissement accordés aux entreprises augmentent difficilement ;
- de la même manière, l'encours de crédits à la consommation ne croît que légèrement (+13M€);
- les crédits de trésorerie, qui avaient été dopés par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat en 2020, poursuivent leur recul avec -29M€ ;
- le encours de créances douteuses, contenus dans les variations précédemment citées, sont en croissance de +27M€ et les provisions associées de 14M€ (contribution à la variation de -14M€) ;
- les provisions individuelles sur créances saines (Stage 1 et 2) sont stables à 129M€ (ce montant est à intégrer en valeur négative au titre de la variation) ;
- le poste comprend également un ajustement de +23M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- à noter enfin que les dépôts de garantie en lien avec le FGDR et le CRU concourent à la diminution de ce poste pour -1M€.

Le poste « **Participations dans les entreprises mises en équivalence** » concerne l'entité Euro-Information et contribue au total Actif pour 208M€, contre 196M€ l'année précédente, soit une variation de +12M€ :

- la réévaluation des titres détenus par Euro-Information a impacté le calcul de Valeur de Mise en Equivalence à hauteur +2,9M€ sur l'exercice 2024 ;
- hors réévaluation des titres détenus par Euro-Information, la quote-part de résultat sur l'exercice est ressortie à +9,5M€ ;
- la quote-part de réserves dans la valeur de mise en équivalence est égale à 197,5M€ ;
- l'écart d'acquisition de -1,9M€ permet de finaliser la justification du solde de ce poste publiable.

Les « **Immeubles de placement** » voient leur encours gagner +28M€, passant d'un solde 145M€ au 31/12/2023 à 173M€ au 31/12/2024. Cette variation s'explique par l'acquisition d'un nouvel immeuble pour 21,5M€, le maintien d'une dépréciation de 8,3M€, les amortissements comptabilisés au cours de l'exercice et l'avancement des travaux de l'immeuble situé à Bordeaux, acquis en VEFA, qui se traduit par l'augmentation du poste « immobilisations en cours ».



(En K€)	Valeur brute Immeubles	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette comptable
37, rue Taitbout (Paris)	28 500	-1 520		26 980
13, bd des Italiens (Paris)	37 054	-1 136	-2 500	33 418
35, rue Renaudes (Paris)	24 016	-524	-4 500	18 992
955, route des Lucioles (Valbonne)	19 821	-986	-1 300	17 535
51, rue des Belles Feuilles (Paris)	21 525	-35		21 490
10, rue Chaptal (Paris)	20 020	-1 092		18 928
73, rue Sainte Anne (Paris)	21 718	-1 291		20 427
	172 653	-6 584	-8 300	157 770
Immobilisations en cours (majoritairement VEFA Terres de Borde - Bordeaux)				14 521
Divers Groupe Bancaire				809
			TOTAL	173 100

C. PASSIF

Les « **Dettes envers les établissements de crédit** » augmentent de -331M€ à 1 415M€ :

- l'encours des emprunts interbancaires a décréu globalement de -183M€ pour les raisons suivantes :
 - Remboursement anticipé de -150M€ le 26/06/24 auprès de la BFCM en lien avec le refinancement TLTRO ;
 - Remboursement à l'échéance de -225M€ auprès de la BFCM en lien avec le refinancement TLTRO (-100M€ le 25/09/24 et -125M€ le 18/12/24) ;
 - Mise en place de +290M€ d'emprunts en blanc auprès de la BFCM, hors contexte TLTRO, tout au long de l'année 2024 ;
 - Remboursement à l'échéance de -80M€ auprès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
 - Diminution de l'encours de refinancement octroyé à la Caisse des Dépôts et Consignations pour -5M€ ;
 - Remboursement d'une partie de l'encours de dépôt de trésorerie Crédit Logement pour -1M€ ;
 - Variation du stock de créances rattachées de -12M€ ;
- L'encours des mises en pension livrée de titres a diminué de -106M€, compensation des positions de pensions croisées incluse ; pour mémoire, ce dispositif, qui a été mis en place par le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse Normandie en 2021, impacte le poste à hauteur de -504M€ (voir commentaires plus haut relatifs au poste d'Actif « Prêts et créances sur établissements de crédit ») ;
- Le solde du compte courant détenu par Crédit Logement affiche une baisse de -5M€ ;
- L'encours d'appels de marge reçus sur dérivés et pensions a reculé de -18M€ ;
- Enfin, parmi les « Autres sommes dues », les chèques et virements émis sont moins élevés de -19M€ par rapport à l'année précédente.

Les « **Dettes envers la clientèle** » progressent de +518M€ à 15.330M€, soit +3,5%, sous l'effet principal de :

- la décollecte observée sur les comptes ordinaires pour -82M€ ;
- la collecte d'épargne réglementée centralisée sur LA-LDDS-LEP à hauteur de +396M€ ;
- la décollecte sur les autres Comptes d'Epargne à Régime Spécial à vue (Livrets ordinaires, Livrets jeunes et CEL) pour -152M€ ;
- la décollecte nette sur les Comptes d'Epargne à Régime Spécial à terme pour -242M€ (dont PEL - 218M€ et PEP -20M€) ;
- la très forte collecte sur les comptes à terme pour +603M€ ;
- l'ajustement de la réévaluation FVH des livrets pour -8M€ ;
- la hausse des dépôts de garantie à vue de +1M€ et des autres sommes dues de +1M€.

Dopé l'an dernier par la forte remontée des taux, le poste « **Dettes représentées par un titre** » décroissent de -70M€ à 2.710M€ :

- les concours levés auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat, hors créances rattachées, sont en progression de +149M€, les créances rattachées associées s'apprécient de +2M€ et les charges à étaler sont ajustées de -1M€ ;
- les Titres de Créances Négociables expliquent majoritairement la variation avec -239M€ :
 - en valeur nominale, les émissions de NEU CP (Negotiable EUROpean Commercial Papers – Titres négociables à court terme) sur le marché interbancaire ont reculé de -218M€ ;
 - en valeur nominale, les émissions de NEU MTN (Negotiable EUROpean Medium Term Notes – Titres négociables à court terme) sur le marché interbancaire ont augmenté de +107M€ ;
 - les émissions de TCN auprès de notre clientèle, plébiscitées l'an dernier, ont décliné avec - 127M€ en valeur nominale ;
 - globalement, les créances rattachées liées aux TCN ont diminué de -1M€.
- les encours sur bons de caisse et bons d'épargne ont vécu une embellie de +3M€ ;
- enfin, la réévaluation FVH des titres émis couverts est ajustée à hauteur de +16M€.

Les « **Provisions pour risques et charges** » reculent de +8M€ à 36M€ du fait des principales variations compensées suivantes :

- provisions IFRS9 Stage 1 et Stage 2 sur les encours Hors-Bilan sains (-0,3M€) ;
- provisions pour risques et charges (-0,3M€)
- provisions pour litiges et risques divers (-0,4M€) ;
- provision Epargne Logement (+9M).

La **variation de situation nette** se présente ainsi :

En M€	31/12/23	Affect.	Dividendes	Aug. capital	Diminution de capital	Var.JV	Autres	Résultat	31/12/24
Réserves consolidées	1.965,05	107,33	-8,48	-18,21			19,97		2.065,66
Primes d'émission	9,56								9,56
GP latents	1.259,74					20,08	-7,45		1.272,37
Capital	291,01			18,88	-23,34				286,56
Résultat	107,33	-107,33						110,73	110,73
TOTAL SN	3.632,70	0,0	-8,48	0,67	-23,34	20,08	12,52	110,73	3.744,88

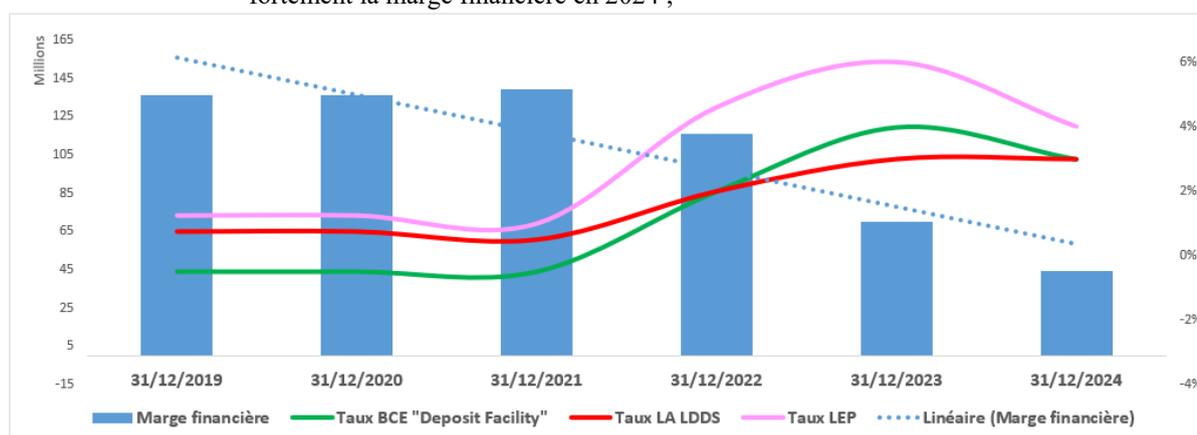
La situation nette du Groupe progresse principalement avec le résultat de l'exercice de +110M€.

D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

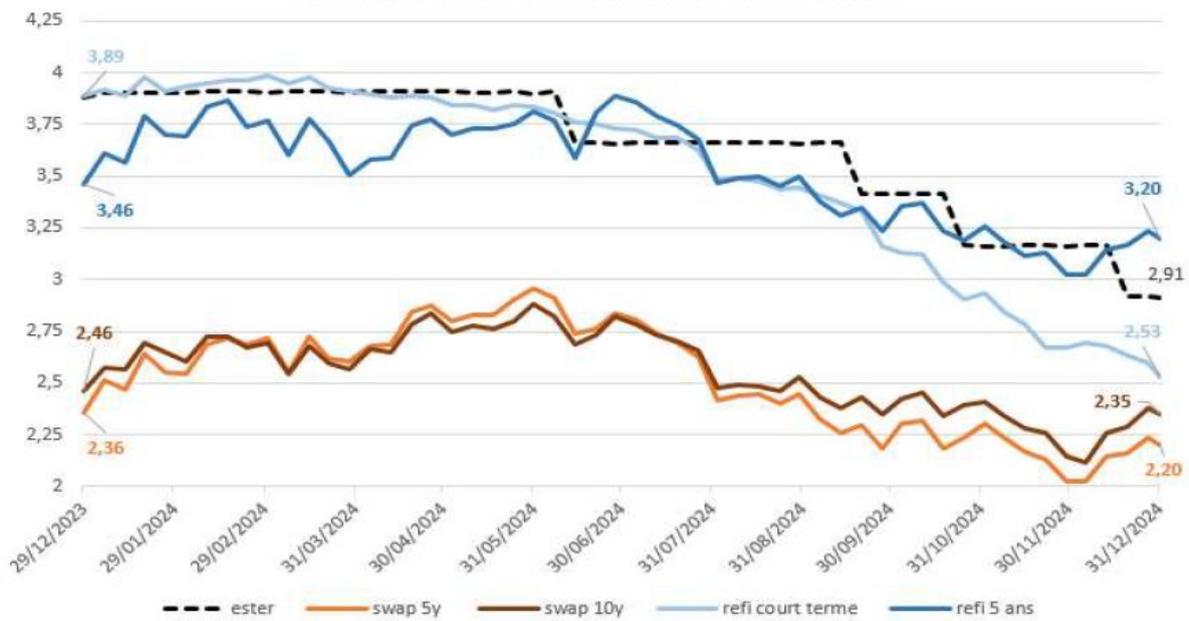
(En Millions €)	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	44,5	70,2	-25,7	-36,6%
Commissions Nettes	134,7	134,6	0,1	0,1%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par résultat	9,4	12,5	-3,1	-24,8%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par Capitaux Propres	106,1	90,4	15,7	17,4%
Gains ou Pertes sur instruments au coût amorti	16,7	90,4	16,7	NS
Résultat des autres activités	26,4	12,4	14,0	112,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	337,8	320,1	17,7	5,5%
Charges Générales d'exploitation	-217,2	-201,8	-15,4	7,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	120,6	118,3	2,3	1,9%
Coût du Risque	-19,9	-8,6	-11,3	131,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	100,7	109,7	-9,0	-8,2%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	12,4	5,0	7,4	148,0%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,6	0,1	0,5	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	113,7	114,8	-1,1	-1,0%
Impôt sur le résultat	-3,0	-7,5	4,5	-60,0%
RESULTAT NET TOTAL IFRS	110,7	107,3	3,4	3,2%
Résultat consolidé – Minoritaires	0,2	-0,1	0,3	NS
RESULTAT NET	110,5	107,4	3,1	2,9%

La relative progression du **Produit Net Bancaire** s'analyse comme suit :

- la **marge d'intérêts**, en retrait de -25,67M€ à 44,53M€, est impactée par les variations suivantes :
 - la remontée des taux amorcée au second semestre 2022, qui s'est fortement accélérée en 2023, n'a laissé place à une tendance baissière qu'à partir de Juin 2024 ; d'effet immédiat sur le coût des dépôts, elle ne peut impacter le taux moyen du portefeuille de crédits que sur un temps plus long ; déjà pénalisante en 2022 et 2023, ce contexte a affecté encore plus fortement la marge financière en 2024 ;



Environnement économique et financier
Taux swaps et coût de refinancement sur les marchés



- si la rémunération de l'activité de crédit des « opérations avec la clientèle » s'améliore (+42,42M€ à +302,13M€, encours douteux compris), la charge de rémunération des dépôts augmente plus vite (-50,33M€ à -292,67M€), même si cette dernière est compensée par la progression de la rémunération de l'épargne centralisée de +8,91M€ ;
- au niveau des « opérations avec les établissements de crédit », si l'on fait abstraction de la rémunération reçue de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des encours reversés, on observe une tension sur le coût de refinancement qui se traduit par une dégradation de la marge financière de -6,72M€ ;
- les revenus des « titres au coût amorti » et des « actifs en juste valeur par résultat » diminuent de -4,87M€ ;
- les charges des « dettes représentées par un titre » sont plus élevées de -20,56M€ ;
- la marge financière dégagée par les « dérivés de couverture » progresse de +5,48M€ ;
- pour mémoire, depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les intérêts versés et reçus sur dérivés classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés en marge d'intérêts et non plus en « gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat » (pas d'impact au 31/12/2024).
- les **commissions** nettes reçues sont stables à 134,67M€, du fait d'une variation des commissions perçues (+1,99M€ soit +1,2%) comparable à celle des commissions versées (-1,95M€, soit +7,2%) ; la progression des produits s'explique en grande partie par les services monétiques (+1,80M€) ; du côté des charges, la plus forte progression concerne les frais adossés aux cartes bancaires (-1,51M€) ;
- les **gains ou pertes sur les instruments à la « juste valeur par résultat »** clôturent à +9,39M€ et se décomposent en :
 - +3,21M€ sur l'entité Volney Développement, essentiellement liés à la prise de valeur de participations sous forme d'actions ordinaires et à des plus-values de cession nettes ;
 - +6,18M€ sur le Groupe bancaire, dont principalement :
 - -3,83M€ liés à des options et du change à terme mis en place pour protéger un stock de plus-value latente libellé en USD ;
 - +1,79M€ liés à la résiliation de deux swaps classés en micro-couverture en normes françaises (extourne réévaluation 2023 pour +1,51M€ et soultes de résiliation +0,28M€) ;
 - au niveau du portefeuille d'Actifs illiquides, -2,15M€ de variation de juste valeur, +7,86M€ de revenus et +1,32M€ de plus-values de cession nettes) ;
 - +1,19M€ de plus-values de cession du fonds monétaire UNION+ (FR0000009987) ;
- les **gains et pertes sur instruments à la « juste valeur par capitaux propres »**, exclusivement constitués de revenus variables, sont à nouveau élevés à +106,09M€, contre 90,44M€ l'année précédente, du fait du versement d'un dividende exceptionnel par le GACM :
 - GACM +98,04M€ ;
 - ACM IARD +3,63M€ ;
 - BFCM +2,28M€ ;

- CCCM +1,58M€ ;
- A noter que le dividende versé par Euro-Information (0,24M€) n'apparaît pas parmi ces revenus, puisqu'il est recyclé en réserves consolidées du fait de la mise en équivalence de cette même entité.
- les **gains ou pertes sur instruments au « coût amorti »**, d'un montant de +16,7M€, s'expliquent par la plus-value de cession de notre stock d'OATi 0,1% 03/2025 (FR0012558310) (voir § « événements significatifs ») ;
- le **résultat des autres activités**, égal à +26,4M€ contre +12,4M€ en 2023, émane principalement de la filiale HelloAsso (contributif de +21,7M€) et des SCI portant les immeubles de placement (+6,5M€).

Les **charges générales d'exploitation** sont en hausse de 7,6% à -217,2M€, du fait de la hausse des charges de personnel de 10,7M€, liée à l'augmentation générale des rémunérations, aux revalorisations individuelles et à la croissance des effectifs, et de la hausse des charges d'exploitation de 3,3M€.

Le **coefficient d'exploitation** s'établit à 64,28% contre 63,03% en 2023.

Compte tenu des éléments précités, le **résultat brut d'exploitation** est en hausse de +2,3M€ par rapport à l'année précédente et atteint le niveau de 120,6M€.

Le **coût du risque**, qui s'est dégradé en 2024, en amélioration, se décompose ainsi :

en Millions €	31/12/2024	31/12/2023	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur créances douteuses	-20,7	-9,7	-11,0	-113,4%
Provisions IFRS9 Stage 1 et 2	0,8	1,1	-0,3	-37,5%
Provisions pour Risques et Charges	0,0	0,0	0,0	ND
Provisions sur Titres	0,0	0,0	0,0	ND
TOTAL RISQUES	-19,9	-8,6	-11,3	-131,4%

Du fait de la mise en équivalence d'Euro-Information, le résultat consolidé hérite d'une quote-part égale à 12,4M€.

Compte tenu d'une charge d'impôt de -3M€ intégrant +13M€ liés à la variation de stock d'Impôts Différés Actif, le résultat net IFRS 2024 ressort à 11M€, en progression de +3% par rapport à 2023.

L'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier requiert que les établissements de crédit indiquent dans leur rapport annuel le rendement de leurs actifs. Au 31/12/2024, celui du Groupe s'établit à 0,47%.

E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

<i>(en milliers €)</i>				
2019	2020	2021	2022	2023
202 251	82 506	175 514	86 607	107 445

F. CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat Part du Groupe de la façon suivante :

(En M€)	2024	2023	% de variation
Groupe bancaire	95,71	108,46	-11,8%
Volney Assurances	0,18	0,18	0,0%
Euro-Information	12,42	5,03	146,9%
HelloAsso	-1,21	-0,76	0,6%

Volney Bocage	0,07	0,07	0,0%
Volney Habitat	0,00	0,00	0,0%
Volney Développement	1,96	0,28	600,0%
Volney Chaptal	0,55	0,49	12,2%
Volney Patrimoine	0,50	-6,68	-107,5%
Volney Sainte-Anne	0,35	0,37	-5,4%
TOTAL	110,53	107,44	2,9%

La contribution des FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, les véhicules n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale, à l'exception d'Euro-Information (mise en équivalence).

VOLNEY ASSURANCES est une société de courtage d'assurance détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Au titre de l'exercice 2024, son résultat contributif est égal à +175K€, les commissions reçues des compagnies d'assurances étant reversées pour la quasi-totalité aux caisses locales.

EURO-INFORMATION est une société qui a pour activité les études techniques en vue de l'organisation et de la diffusion de l'information, la prestation de services techniques et informatiques, l'acquisition ainsi que la location ou la revente de tous matériels liés et plus globalement la mise à disposition des différentes entités du Groupe Crédit Mutuel ainsi que de leurs sociétaires et clients, des solutions, outils et services informatiques. Elle est consolidée par mise en équivalence sur la base de 7,611% depuis 2020 et contribue de ce fait au résultat du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie à hauteur de 12.418K€.

HELLOASSO est une plateforme de financement participatif de projets, sous forme de dons, dédiée aux associations. Le site offre également la possibilité de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements organisés par les associations. La SAS HELLOASSO est détenue à hauteur de 98,1215% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et contribue, en 2024, au résultat part du groupe à hauteur de -1.205K€. Il convient de noter que cette entité est agréée par l'ACPR en qualité d'établissement de paiement hybride depuis Juin 2023. A ce titre, elle s'est vue attribuer le code d'identification 17678.

VOLNEY BOCAGE est une SAS dont l'objet est d'acquérir, louer et céder des terres agricoles pour le compte des sociétaires exploitants agricoles du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son rôle est de faciliter l'installation et le développement des exploitants La valeur comptable des terrains figurant à l'actif de l'entité représente 11.104K€ contre 10.160K€ en 2023. La contribution de cette filiale au résultat part du groupe 2024 est de 67K€.

VOLNEY HABITAT est une SAS détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, créée en 2017 pour porter l'immobilier dans le contexte du déploiement de structures d'accueil temporaire pour personnes âgées convalescentes et/ou en attente de places disponibles dans des maisons de retraite. Comptant 2.341K€ d'immobilisations corporelles contre 2.452K€ en 2023, elle a réalisé un gain de 5K€ en 2024.

VOLNEY DEVELOPPEMENT est une société de capital-risque détenue à 90% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son actif immobilisé, hors réévaluation, atteint 13,40M€ fin 2024 contre 10,23M€ en 2023, avec 29 participations. Sa contribution au résultat part du groupe s'élève en 2024 à 1.957K€.

VOLNEY PATRIMOINE est une SCI créée en 2018 par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, destinée à porter des immeubles de placement. Au 31/12/2024, la valeur brute actualisée des 4 immeubles détenus, auxquels il convient d'ajouter l'immobilisation en cours liée à une VEFA, est de 145,26M€. Elle a réalisé en 2024 un gain de 503K€.

Les SCI VOLNEY SAINTE-ANNE et VOLNEY CHAPTAL ont été créées en 2019 pour poursuivre le développement de l'activité d'investissement immobilier. Elle détient chacune un immeuble et ont contribué au résultat part du groupe 2024.12 pour respectivement 355K€ et 547K€.

IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

A. CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée, dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

↳ Fonds propres

En application des dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, participations dans les entités du secteur financier).

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des risques par les fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

	Ratio de solvabilité (Bâle III)	
<i>En millions €</i>	2024	2023
Fonds propres Prudentiels	2 353	2 248
Risques pondérés	5 890	5 712
RATIOS	39,96%	39,36%

↳ Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

↳ Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Cette structure bénéficie d'outils internes dont, notamment, un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

↳ Arriérés de paiement

31/12/2024 (en K€)	Arriérés de paiement (Stage 1 et Stage 2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	104 251	6 259	614	91 950	203 074
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	3 590	0	0	829	4 419
Entreprises non financières	67 040	4 281	284	71 193	142 798
Particuliers	33 621	1 978	330	19 928	55 857
TOTAL	104 251	6 259	614	91 150	203 074

↳ Relevé de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant notamment, la production et la ventilation des crédits, ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

↳ Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires bâloises, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décisions au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions bâloises.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses.

Les outils intègrent également la notion de contagion. Ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2024	31.12.2023
Prêts et créances (hors pensions)		
Etablissements de crédit	4 105 670	3 607 095
Clientèle	14 336 061	14 412 665
Exposition brute	18 441 731	18 019 760
Dépréciations	-216 649	-202 672
Etablissements de crédit	-1	-2
Clientèle	-216 448	-202 670
EXPOSITION NETTE	18 225 282	17 817 088
	31.12.2024	31.12.2023
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	19,6%	18,0%
Etablissements (institutions)	13,6%	14,7%
Entreprises (corporate)	7,3%	7,3%
Clientèle de détail (retail)	59,7%	60,0%

	31.12.2024	31.12.2023
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	94,6%	96,8%
Europe hors France	5,4%	3,2%
Autres pays	0%	0%
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement (Stage 3)	208 039	180 616
Pertes attendues à terminaison (Stage 2)	-61 392	-54 561
Pertes attendues sur actifs dépréciés (Stage 3)	-87 839	-73 537
Taux de couverture individuel	42,2%	40,7%
Taux de couverture global	71,7%	70,9%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie gèrent plusieurs portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risque de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Le règlement (UE) n°575/2013 impose aux établissements de crédit des exigences en termes de détention d'actifs liquides pour couvrir ce risque. Un portefeuille dédié a donc été créé à cet effet.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. Comme tous les ans, les ratios de liquidité ont mis la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière.

Son encours comptable au 31/12/2024 s'élève à 1.732M€ contre 1.847M€ fin 2023, dont 845M€ de risques souverains français et Groupe CMCIC détenus en direct, 735M€ de titres souverains et de covered bonds empruntés sous forme de pensions livrées, 149M€ de covered bonds émis par banques européennes éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2024, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS est de -4,11M€.

Au-delà de ce portefeuille, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM (Asset and Liability Management) et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme ;
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- 3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4- un encours de 1.075M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31/12/2024.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2024 s'élève à 5.134M€ contre 4.312M€ au 31 décembre 2023, hors opération Zéphyr, soit en augmentation de 823M€.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2024, il atteint 186,59% ;
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2024 est calculé à 114,18%.

Tableau de ventilation des maturités pour le risque de liquidité :

		31/12/24							
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total	
Actif									
Caisse-Banques Centrales	29 900							29 900	
Dépôts à vue – Etablissements de Crédit	529 791							529 791	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			520					520	
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat							236 002	236 002	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – recyclables							1	1	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – non recyclables							1 716 328	1 716 328	
Titres au coût amorti			32 782	493 286	1 205 385	682 837	6	2 414 296	
Prêts et créances	3 638 885	374 996	1 140 081	1 449 180	3 611 055	7 713 722	68	17 927 987	
Passif									
Dépôts de Banques Centrales									
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			3 210					3 210	
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat									
Passifs financiers évalués au coût amort	11 920 839	1 105 257	1 239 276	1 552 859	2 218 785	1 359 412	82 490	19 478 918	

Gestion du risque global de taux d'intérêt

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM (Asset and Liability Management) dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national ou régional, selon l'indicateur :

- limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (MNI) en vision interne rapportée à la MNI prudentielle (suivi trimestriel) : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2024 à -16% en année 1 et -19% en année 2 sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/- 0,5%

- sur les taux réglementés) avec un seuil d’alerte régional à -14,5% en année 1 et -17,5% en année 2. La limite de sensibilité de la Marge Nette d’Intérêts est respectée au 31/12/2024 ;
- limite de sensibilité de la MNI en vision réglementaire rapportée aux fonds propres T1 (suivi trimestriel) : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2024 à -4,5% sur la base de scénarii d’évolution modérée des taux (+/- 2% sur les taux variables) avec un seuil d’alerte à -3,6%. La limite de sensibilité de la Marge Nette d’Intérêts est respectée au 31/12/2024 ;
 - limite régionale de sensibilité de la MNI en vision réglementaire rapportée à la MNI prudentielle aux options comportementales et financières : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2024 à -15% en année 1 et 2 sur la base de scénarii d’évolution modérée des taux (+/- 1% sur les taux variables) avec un seuil d’alerte à -14% ; La limite de sensibilité de la Marge Nette d’Intérêts est respectée au 31/12/2024 en année 1 mais dépasse la limite régionale en année 2 (-22,69%) ;
 - limite régionale d’impasse taux fixe, fixée à +/-1,4 fois les fonds propres à un horizon de trois à sept ans (suivi trimestriel) ; La limite d’impasse taux fixe est respectée au 31/12/2024 ;
 - limite d’impasse risque de base : l’exposition moyenne à 12 mois de la paire d’indices la plus défavorable au risque de base selon les deux scénarios de chocs sur les taux, rapportée à la MNI prudentielle doit être supérieure à la limite régionale de -5% (seuil régional à -4%). La limite d’impasse risque de base est respectée au 31/12/2024 ;
 - limite sur la valeur instantanée de l’établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La VAN de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation bâloise, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché selon 6 scénarios de chocs est un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est inférieure à -14% des fonds propres Tier 1 (seuil d’alerte à -13%). La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d’hypothèses d’écoulement pour les dépôts à vue et l’épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle. La VAN est également évaluée au risque inflation et rapportée aux fonds propres T1 avec une limite régionale de -10% et un seuil régional de -9%. Au 31 décembre 2024, les calculs de VAN intégrant les stress de courbes et de taux mettent en évidence des sensibilités qui respectent la limite de -14% des fonds propres Tier1 hormis sur le scénario de choc de plus de +2% (ratio à -13,52%).

Gestion des risques de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n’est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d’investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d’optimiser les résultats du Groupe en profitant de l’expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n’est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère plusieurs portefeuilles d’investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

En gestion extinctive depuis la fin du 1er trimestre 2020, l’encours de ce portefeuille n’atteint plus qu’un net de 3K€ au 31/12/2024, répartis sur 2 fonds alternatifs en gestion extinctive. La performance annuelle du portefeuille est quasiment nulle et contribue au résultat IFRS de manière non significative.

Portefeuille de Fonds d’Actifs Réels

Ce portefeuille regroupe les portefeuilles antérieurement dénommés « Rendement » et « Actifs Illiquides ». Il a majoritairement vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides de type Private Equity.

Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. D’un point de vue risque, il est entièrement couvert par des fonds propres.

Son encours valorisé s’élève à 216,04M€ au 31 décembre 2024 contre 220,38M€ fin 2023. Il impacte positivement le résultat IFRS 2024 à hauteur de 7,03M€.

C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables en particulier aux établissements de crédit, définit dans sa quatrième partie le cadre du suivi et du contrôle des grands risques.

L'article 392 précise qu'« une exposition d'un établissement sur un client ou un groupe de clients liés est considéré comme un grand risque lorsque sa valeur atteint ou dépasse 10% des fonds propres de catégorie 1 de l'établissement ».

Il est important de retenir que dans ce cadre, la notion de groupe de clients liés dépasse la simple détention capitalistique, puisqu'en particulier, les expositions sous-jacentes doivent être évaluées : un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite.

La limite réglementaire d'exposition sur un grand risque est fixée à 25% des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 décembre 2024, les exigences de ce ratio sont respectées.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

↳ **Loi ECKERT – Publication annuelle relative aux comptes inactifs (R.312-21 du Code monétaire et financier)**

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : au 31 décembre 2024, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie recense 17.748 comptes et coffres inactifs ouverts dans ses livres, pour un total de dépôts et avoirs de 10 991 164,40€ ;
- nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a reversé et transféré en 2024, à la Caisse des Dépôts et Consignations, 354 825,46€ correspondant aux dépôts et avoirs de 1 018 comptes inactifs.

↳ **Rapport de durabilité (CSRD – CORPORAET SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE)**

Les informations en matière de durabilité du périmètre consolidé du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie étant incluses dans le rapport de durabilité consolidé du Groupe Crédit Mutuel, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a décidé d'opter pour l'exemption de publication de ce rapport à ses bornes, comme l'autorisent les textes réglementaires.

Lien rapport de durabilité Groupe Crédit Mutuel :

<https://www.creditmutuel.com/fr/publications/rapports-annuels.html>

VI. BILAN ET PERSPECTIVES

A l'instar de 2023, 2024 a contredit les anticipations de freinage de la croissance. Le PIB réel mondial a continué de progresser de 3,2% et ce malgré l'environnement des taux restrictifs des différentes banques centrales pour faire revenir l'inflation à la cible. La Fed et la BCE ont néanmoins enclenché sur 2024 un cycle de baisse de taux ramenant les taux de refinancement respectivement à 4,5% et 3,15%, en lien avec les projections d'inflation contenues. Cette résilience de l'économie mondiale a tenu grâce à la solidité du marché de l'emploi, au redressement des revenus réels mais aussi à divers soutiens budgétaires. A y regarder de plus près, force est de constater que la croissance, qui se reflète également dans les performances boursières, a principalement été tirée par les Etats-Unis. Les trajectoires économiques continuent de diverger entre l'Europe et les Etats Unis, avec une nouvelle fois un écart de plus de deux points de croissance entre les deux zones économiques. Le consommateur américain demeure le principal moteur de la demande globale. A l'opposé, les ménages européens et chinois naviguent entre prudence et déprime. Ils ont augmenté leur taux d'épargne qui était déjà structurellement élevé. L'Europe et la Chine font face à des défis structurels profonds : on peut citer, comme exemple, le moteur allemand complètement à l'arrêt depuis deux ans, les difficultés budgétaires et politiques présentes dans beaucoup de pays, comme la France, et la Chine qui affiche des performances macroéconomiques médiocres au regard de son

potentiel (faiblesse de la consommation, crise immobilière), mais qui, dans le même temps, domine de nombreux secteurs de pointe (véhicules électriques, énergies vertes).

Du côté de la France, la croissance termine à +1,1%, soit un peu au-dessus des anticipations et de la zone EURO. Une partie de cette bonne tenue est due à un effet jeux olympiques positif, au commerce extérieur ainsi qu'à la dépense publique. L'inflation moyenne a largement reculé sous les 2%, elle était proche de 3% en début d'année, celle de décembre est à 1,1%. Les faits marquants sont la dissolution de l'Assemblée Nationale et l'absence de majorité claire qui entraînent une instabilité politique en plus du dérapage budgétaire à plus de 6%. La sanction des marchés est tombée avec un écartement du spread de l'OAT de 70bp sur l'année et une dégradation de la note de la France par Moody's à Aa3. La conjoncture et le moral des agents économiques sont orientés à la baisse pour 2025, les incertitudes sont grandes avec le nouveau Président américain, ce qui amène à des prévisions très modérées.

Dans ce contexte global, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a poursuivi son activité en s'adaptant et en maintenant une forte exigence sur la relation client.

Comme en 2023, cette année a été marquée par une forte pression sur la marge financière : les hausses successives et brutales des taux directeurs, amorcées à l'été 2022 et stoppées en septembre 2023, ont été d'effet immédiat sur la rémunération des dépôts ; comme attendu également, leur impact sur le taux moyen de nos crédits ne sera effectif que sur un temps beaucoup plus long. L'augmentation des procédures collectives projetée dans les domaines professionnels sur lesquels nous sommes le plus exposés se confirme progressivement ; l'évolution de la qualité de notre portefeuille de crédits habitat retient toujours notre attention, la pression budgétaire subie par les ménages étant toujours présente.

Pour autant, le Groupe de Crédit Mutuel Maine Anjou, Basse Normandie continuera à inscrire son action au service de ses sociétaires clients pour les aider à relever ces défis, dans le temps et sur son territoire, en adéquation avec sa raison d'être (« Être le bancassureur mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire et du Crédit Mutuel »), assurée de la force de son modèle mutualiste et de sa solidité financière.

LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Monsieur Jean-Luc BIGARE

Président du conseil d'administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - CREAvenir (Association) - Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint Tugal
Président	- SAS PLAFITECH
Administrateur	- Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Caisse Centrale du Crédit Mutuel - Caisse Générale de Financement - CAGEFI - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô - SAS Volney Assurances - Fédération Française du Bâtiment de la Mayenne - Fédération Régionale du Bâtiment des Pays de la Loire - Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) Bretagne Pays de la Loire
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Assurances du Crédit Mutuel IARD SA - Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
Conseiller départemental	- Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Mayenne (URSSAF)
Associé	- SARL LENAG - SCI 4B - SAS RESEAU F.J.A.
Gérant	- Société Civile JLBBAC - SCI LORKA - SCI AC BALCONS D'ESCALAPE
Co-gérant	- SCI B.A.C. - SCI B.A.C. 2 - Société Civile La Fonterie

Monsieur Stéphane BIGOT –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Ernée Bocage

Madame Noëlle CAILLET –

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Présidente du Conseil d'Administration - Secrétaire	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente	- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Administratrice	- Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô - Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

Monsieur Gilles HUBERT –

Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de La Suze
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Monsieur Philippe LAURENT -

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Coutances
Président	- Union des Entreprises de Proximité de la Manche (U2P) - Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de service et de fabrication de la Manche (CNAMS 50) - Caisse d'allocation Familiale
Trésorier	- Chambre de Métiers et de l'Artisanat De Région Normandie
Administrateur	- CER France - Normandie
Gérant	- SARL Le Jardin de Maud - SARL Gaylord Service Jardins

Monsieur Alain LEMEE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	- SAS Maine Impression Continu - Comité des fêtes de Saint Saturnin (72)

Monsieur Daniel PITEL –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	- Caisse de Crédit Mutuel d'Alençon Montsort - Saint Denis
Trésorier adjoint	- Organisation rallye touristique automobile ornais (O.R.T.A.O.)
Administrateur	- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Co-gérant	- SCI Les Abeilles

Monsieur Joël VALLEE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Ambrières les Vallées
Administrateur	- SAS Volney Assurances - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- SAS Volney Développement - Président
---	--

Monsieur Jean-Pierre VIOT –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane
Associé	- SCI LANESTER

Madame Sandrine BRETON –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Avranches

Monsieur Christophe BUNAS –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable

Monsieur Johann CHASLES –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Changé - SOCCAD 2
Gérant	- SCI H4

Monsieur Marc CRENES –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Pontlieue - Le Mans Summer Basket

Monsieur Olivier DE LACOSTE DE LAVAL –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Lô centre
Présidente du Conseil d'Administration	- SCI DES OLIVIER'S

Madame Marie-Laurent DUBREUIL –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

Madame Bénédicte ESNAULT –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de la Flèche

Monsieur Thierry FROGER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Mutuelle INSEE
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Nord Bercé Belinois
Trésorier	- Comité des fêtes de Mulsanne

Monsieur Jean-Yves GOBLOT –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - SAS Volney Assurances - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô
Administrateur - Secrétaire	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mortain
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Associé	- Chanvre Développement

Madame Annick GRISON –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- AST Récréation
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne Saint Martin
Administratrice - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Crédit Mutuel Agricole et Rural
Co-gérante	- EARL de la Giraudière

Madame Sandrine LANOE –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Loué

Monsieur Bruno LEMIERE –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de La Haye du Puits

Monsieur Hervé MAUGEAIS –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais - GEM 53

Monsieur Philippe MERCIER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Querqueville

Monsieur Jean-Yves MORINEAU –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Evron
Administrateur - trésorier	- Fondation du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Monsieur Nicole PILLET -

Administratrice	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Association Des Résidences Escalys - SAS Volney Assurances
Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Bretagne
Administratrice - Trésorière	- Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)

Monsieur Denis RICHARD -

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre
Vice-Président	- Golf des 24 heures

Monsieur Jean-Luc RONDEAU –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume
--	---

Madame Marie-Josée BARANGER –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Trésorière	- OCEC – Collège Saint Jean-Baptiste de la Salle de Teloché

Monsieur Jean-Charles BESCHER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président	- Association A.P.E.L. Jean-Paul II – Collège Jean-Paul II de Coutances

Madame Elodie LAUNAY –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
-----------------	---

Madame Delphine LEBLANC –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Gérante	- SCI LES MAUBLANCS

Comité d'entreprise –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024

A. BILAN CONSOLIDE

Bilan actif (en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023	Notes
Caisse, Banques centrales	29 000	27 362	8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	236 522	236 473	13.1, 13.3, 15
Instruments dérivés de couverture	13 368	59 981	14, 15
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 716 329	1 701 284	11, 12, 15
Titres au coût amorti	2 414 296	2 740 302	9.3, 12, 39
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	4 338 165	3 710 924	9.1, 12, 39
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	14 119 613	14 209 995	9.2, 12, 39
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-6 920	-29 571	14.2
Actifs d'impôts courants	62 522	68 472	17.1
Actifs d'impôts différés	53 461	40 776	17.2
Compte de régularisation et actifs divers	138 210	173 106	18.1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	207 967	195 662	19
Immeubles de placement	173 100	145 125	20
Immobilisations corporelles	49 753	47 186	21.1
Immobilisations incorporelles	12 158	9 859	21.2
Ecarts d'acquisition	13 871	13 871	22
Total de l'actif	23 571 415	23 350 807	

Bilan passif (en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023	Notes
Banques centrales	0	0	8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 210	2 665	13.2, 13.3, 15
Instruments dérivés de couverture	65 820	67 822	14, 15
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 414 640	1 746 383	10.1, 39
Dettes envers la clientèle au coût amorti	15 353 826	14 827 459	10.2, 39
Dettes représentées par un titre au coût amorti	2 710 452	2 780 460	10.3, 39
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-23 468	-15 498	14.2
Passifs d'impôts courants	24 772	21 426	17.1
Passifs d'impôts différés	42 824	43 819	17.2
Compte de régularisation et passifs divers	198 246	215 407	18.2
Provisions	36 227	28 169	23
Dettes subordonnées au coût amorti	0	0	10.4, 39
Capitaux propres totaux	3 744 866	3 632 695	
Capitaux propres - Part du Groupe	3 742 215	3 627 836	
Capital et réserves liées	296 118	300 582	24.1
Réserves consolidées	2 063 200	1 960 073	24.1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 272 365	1 259 735	24.2, 37, 38
Résultat de l'exercice	110 532	107 446	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	2 651	4 859	
Total du passif	23 571 415	23 350 807	

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023	Notes
Intérêts et produits assimilés	607 038	520 171	26
Intérêts et charges assimilées	-562 509	-449 970	26
Commissions (produits)	163 733	161 747	27
Commissions (charges)	-29 062	-27 114	27
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	9 389	12 472	28
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	106 087	90 438	29
Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti	16 695	0	30
Produits des autres activités	34 855	28 107	31
Charges des autres activités	-8 475	-15 778	31
Produit net bancaire	337 751	320 073	
Charges générales d'exploitation	-209 074	-195 020	32
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-8 045	-6 713	32.3
Résultat brut d'exploitation	120 632	118 340	
Coût du risque de crédit	-19 955	-8 608	33
Résultat d'exploitation	100 677	109 732	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	12 418	5 031	19
Gains ou pertes sur autres actifs	583	65	34
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	35
Résultat avant impôt	113 678	114 828	
Impôts sur les bénéfices	-2 952	-7 501	36
Gains & pertes nets d'impôts / activité abandonnée	0	0	
Résultat net	110 726	107 327	
Résultat - Intérêts minoritaires	194	-119	
Résultat net (part du Groupe)	110 532	107 446	

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
<i>Résultat net</i>	110 726	107 327
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
<i>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global</i>		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	20 878	133 349
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	-8 185	-2 308
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-58	1 598
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-6	-7
<i>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global</i>	12 629	132 632
<i>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</i>	123 355	239 959
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>123 161</i>	<i>240 078</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>194</i>	<i>-119</i>

C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Gains/pertes latents ou différés	Résultat	Capitaux propres	Capitaux propres intérêts minoritaires
				Part du groupe			
Situation nette 31/12/2022	296 492	9 563	1 874 778	1 127 104	86 607	3 394 544	4 907
Affectation du résultat (N-1)			86 607		-86 607	0	
Variation du capital de la mère	-5 473					-5 473	
Distribution de la mère			-5 541			-5 541	
Variation du périmètre de consolidation			-3 042			-3 042	0
Correction de situation nette			0			0	0
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			18			18	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-160			-160	160
Autres variations			-463	-1		-464	-89
Résultat de l'exercice					107 446 ⁽²⁾	107 446	-119
Variation PM/MV actif JVCP ⁽¹⁾			7 876	131 041		138 917	0
Ecart actuariels sur régimes à prestations définies				1 598		1 598	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-7		-7	
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 876</i>	<i>132 632</i>	<i>0</i>	<i>140 508</i>	<i>0</i>
Résultat global				132 632	107 446	247 954	-119
Situation nette 31/12/2023	291 019	9 563	1 960 073	1 259 735	107 446	3 627 836	4 859
Affectation du résultat (N-1)			107 446		-107 446	0	
Variation du capital de la mère	-4 464					-4 464	
Distribution de la mère			-8 478			-8 478	
Variation du périmètre de consolidation			-9 150			-9 150	0
Correction de situation nette			0			0	0
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			129			129	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			2 344			2 344	-2 344
Autres variations			-194	1		-193	-5
Résultat de l'exercice					110 532 ⁽²⁾	110 532	194
Variation PM/MV actif JVCP ⁽¹⁾			11 030	12 693		23 723	0
Ecart actuariels sur régimes à prestations définies				-58		-58	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-6		-6	
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 030</i>	<i>12 629</i>	<i>0</i>	<i>23 659</i>	<i>0</i>
Résultat global				12 629	110 532	123 161	194
Situation nette 31/12/2024	286 555	9 563	2 063 200	1 272 365	110 532	3 742 215	2 651

⁽¹⁾ JVCP : Juste valeur par capitaux propres

⁽²⁾ Dont quote-part de résultat d'entités mises en équivalence net de dividendes reçus de 4 795K€ en 2023 et de 12 182K€ en 2024.

Les réserves consolidées Part du Groupe, au 31 décembre 2024, se décomposent en :

- réserve légale :	19 388
- réserve spéciale plus-values long terme :	59 281
- réserve facultative :	1 631 236
- autres réserves :	367 680
- report à nouveau :	<u>-14 385</u>
TOTAL	2 063 200

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net	110 726	107 327
Impôt	2 952	7 501
Résultat avant impôts	113 678	114 828
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8 117	6 713
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	8 300
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	22 115	309
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-12 418	-5 031
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-1 523	-492
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	47 810	-16 414
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	64 101	-6 615
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-663 408	21 177
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	596 120	612 453
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-88 084	846 821
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	11 112	-30 908
- Impôts versés	-6 315	-20 712
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-150 575	1 428 831
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>27 204</u>	<u>1 537 044</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	313 543	-1 413 710
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-29 556	-4 335
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-11 911	-9 269
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</u>	<u>272 076</u>	<u>-1 427 314</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-30 921	-10 779
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</u>	<u>-30 921</u>	<u>-10 779</u>
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	268 359	98 951
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	27 204	1 537 044
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	272 076	-1 427 314
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-30 921	-10 779
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>279 815</u>	<u>180 864</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	27 362	27 571
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	252 453	153 293
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>548 174</u>	<u>279 815</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	29 000	27 362
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	519 174	252 453
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</u>	<u>268 359</u>	<u>98 951</u>

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

↳ Evolution de la structure de l'actionnariat d'HELLOASSO

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a acquis, au cours de l'année 2024, un total de 1.679 actions de sa filiale HELLOASSO aux associés fondateurs, aux associés salariés, conformément aux pactes d'associés de 2017 et 2020 et à la SAS Océan Participations pour un prix total de 18 214 976,35€.

A l'issue de ces opérations, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie détient 98,1215% du capital d'HELLOASSO.

↳ Cession d'OATi 0,10% 30/2025 (FR0012558310)

Au 31/12/2023, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie détenait un nominal de 157 000 000€ d'OATi 0,10% 03/2025 (FR0012558310).

Le 17/12/2024, ce stock de titres a été cédé pour 186 380 565€.

Cette opération s'est traduite par la comptabilisation d'une plus-value de 16.695.335€ qui s'explique principalement par la prime inflation calculée sur la base du nominal à la date de la transaction, corrigée de la même prime inflation payée à l'entrée en stock des titres ($[157.000.000€ * 0.18821] - 11.637.950€ = 17.911.020€$). L'écart résiduel est essentiellement dû à l'affectation en résultat de la décote/surcote restant à lisser.

B. REFERENTIEL COMPTABLE

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2022-01 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Amendements applicables au 1er janvier 2024

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2024, l'amendement à IFRS 16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail. Celui-ci clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'est pas impacté par cette disposition.

Contexte macro-économique et géopolitique

Le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie reste totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, aux tensions géopolitiques et conflits au Moyen-Orient, ainsi qu'aux incertitudes politiques. Pour rappel, le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas implanté sur ces zones de guerres, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

De plus, l'instabilité gouvernementale suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en France et les incertitudes budgétaires conduisent à maintenir un environnement politique et économique incertain à fin 2024.

Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste. Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1&2), le Groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le Groupe a engagé des travaux de refonte de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le Groupe.

Scénarios macro-économiques :

Au 31 décembre 2024, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- Le scénario central intègre l'hypothèse d'austérité budgétaire et les impacts liés au risque de transition climatique. En 2025, une faible croissance (1%) est attendue pour l'ensemble de l'année. En 2026, la croissance devrait repartir. Un ralentissement des salaires négociés et constatés se dessine, signe d'apaisement de la tension sur le marché du travail. Ces évolutions devraient permettre à l'inflation de continuer à converger à partir de 2025 vers la cible de 2%. L'abaissement des taux directeurs de la BCE devrait se poursuivre, jusqu'à fin 2025 pour atteindre le taux d'équilibre de 2,25%. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant un retour attendu de l'application de la formule de calcul à compter de cette date.
- Le scénario pessimiste anticipe pour 2025 une crise politique et économique en France conduisant à une récession sur l'ensemble de l'économie pour cette période. A partir de mi-2025, une reprise s'amorcerait à l'issue de la résolution de la crise politique. Celle-ci serait rapidement perturbée par l'introduction en 2026 d'une taxe carbone brutale, qui provoquerait un choc inflationniste et freinerait la croissance économique.
- Le scénario optimiste prévoit des plans budgétaires ambitieux en zone euro, insufflant un nouvel élan à l'industrie, soutenant l'activité économique et accélérant la transition vers une économie décarbonée. Ces investissements seraient financés par des taxes carbone pensées pour n'affecter ni les finances publiques ni l'investissement. Un impact de ces investissements serait toutefois porté par les ménages, mais compensée par une amélioration de la productivité (grâce notamment à l'efficacité énergétique), limitant la hausse des coûts salariaux unitaires.

Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central :

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques

<i>France</i>	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
Taux d'inflation hors tabac	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Prix du pétrole (en \$)	85	85	85	85
Taux de croissance du PIB	1,0%	1,1%	1,0%	1,0%
Taux de chômage (fin de période)	7,7%	7,6%	7,5%	7,4%

Taux de marché

<i>Zone euro</i>	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
Taux d'inflation hors tabac	2,74%	2,35%	2,35%	2,35%

France	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
TEC 10 ans	2,91%	2,90%	2,90%	2,90%

Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Par rapport au scénario stressé du premier semestre 2024 qui anticipait une guerre au Moyen-Orient avec un nouveau choc inflationniste via les prix de l'énergie, la probabilité du scénario pessimiste proposé dorénavant est un cran plus faible. Cela est la résultante notamment de la combinaison d'un premier volet de ce scénario, lié à la situation politique française, qui apparaît comme la partie la plus probable et de l'ajout d'un second volet « climatique », dont la criticité des hypothèses est très forte mais dont la probabilité d'occurrence est beaucoup plus faible. En effet, les dernières décisions ou prises de position des gouvernements tendent plutôt à contester les réformes envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'à les renforcer. Les évolutions des pondérations en résultant sont les suivantes :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31/12/2022	19%	80%	1%
Au 31/12/2023	60%	30%	10%
Au 31/12/2024	70%	25%	5%

Depuis 2023, le Groupe est engagé dans un cycle d'intégration de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31/12/2024 (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 134M€, variant de -0,8M€ par rapport au 31/12/2023.

Au 31/12/2024, le Groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du Groupe.

Au 31/12/2024, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 3,6M€ et 0,6M€. Ils représentent 3,17% du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 5,79% au 31/12/2023).

Analyse de sensibilité

Le Groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédit attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique. Il ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 2,6%, soit 3,5M€ ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 2,1%, soit -2,8M€ ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 0,9%, soit -1,2M€.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

Note 1 – Périmètre de consolidation

1.1 Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

L'entité consolidante est une Société coopérative anonyme à capital variable. Son siège social est situé 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9. Son SIRET est le 556 650 208.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principe d'inclusion dans le périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.
- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

1.3 Composition du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	Pourcentage		Méthode	Activité exercée
	Contrôle	Intérêt		
A. Entité du secteur financier				
Volney Développement	90,0%	90,0%	IG	Société de capital risque
Volney Assurances	100,0%	100,0%	IG	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	IG	Société de portage foncier
FCT Zephyr Home Loans II	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Saint Anne	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
B. Entité du secteur non financier				
Volney Habitat	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
HelloAsso	98,12%	98,12%	IG	Solutions de paiements pour les associations
Euro-Information	7,61%	7,61%	MEE	Gestion d'installations informatiques

(IG= intégration globale, MEE = Mise en équivalence)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale ;
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,0% par la Caisse Fédérale.

1.4 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Taxes & Prélvts sociaux	Effectifs	Subventions Publiques
France	337 751	159 539	-15 637	12 685	-45 861	1 786	0

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle, telles que définies par la norme IFRS 10, et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception des sociétés VOLNEY PATRIMOINE, VOLNEY CHAPTAL et VOLNEY SAINTE ANNE qui arrêtent leurs comptes sociaux au 30 novembre. Aucun événement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2024 au sein de ces sociétés. C'est pourquoi leurs données financières ont été intégrées comme telles aux comptes consolidés du 31 décembre 2024.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

2.4 Ecart d'acquisition

- **Ecart d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

- **Ecart d'acquisition**

Conformément à IFRS3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre

la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS3 permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquireur (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle est affecté l'écart d'acquisition, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

Note 3 - Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé et évalué :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

○ Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique. Dans un contrat

basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI¹ des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

○ **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,

¹ SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie. Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2% des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collective).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il ne s'interdit pas de gérer également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

○ **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédit, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le Groupe a proposé :

- jusqu'au 30 juin 2022 des prêts garantis par l'Etat² (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- jusqu'au 31 décembre 2023, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE à partir de mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établissait à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a eu la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il a pu obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel a estimé que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur. En date d'anniversaire de souscription, les PGE ont fait l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêt.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou

² Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du code monétaire et financier

- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur augmentée des frais de transaction au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ↳ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés, que le Groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre aux dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

- ↳ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les lignes de refinancement de TLTRO³ III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option. Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

○ **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

³ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme)

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

○ **Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III**

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Conduit entre Septembre 2019 et Décembre 2021, le programme TLTRO III a permis aux banques de bénéficier de dix tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie pouvait emprunter dépendait du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés⁴. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50 bp sur les périodes d'intérêt spécial et spéciale additionnelle de juin 2020 à juin 2022⁵. Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2% à moyen terme.

Le 27/10/2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes). Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le Groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22/11/2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24/06/2020 au 23/06/2021 inclus et du 24/06/2021 au 23/06/2023 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50% (application d'un plafond de - 1%) ;
- à compter du 23/11/2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III est indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de 3 dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le Groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le Groupe tiennent compte jusqu'au 22/11/2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23/11/2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23/11/2022 et la date d'arrêt.

La dernière opération de refinancement de TLTRO III à laquelle le Groupe Crédit Mutuel participait, à hauteur de 125M€, a été remboursée en décembre 2024.

⁴ Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021)

⁵ Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25)

3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

- **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

- **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 14).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf. 3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »). Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

○ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

○ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être comptabilisés séparément du contrat hôte.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

○ Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des assets swaps, et vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers,
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures,
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture,
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifique notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture,
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le Groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont

enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- *avant la définition des indices de substitution* : maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
- *après définition des indices de substitution*, notamment :
 - la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture ;
 - une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette. Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17.

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,

- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ». Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs. Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance. Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation « expert ») : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

○ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, depuis le 31 décembre 2023, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne. Selon ces nouveaux critères le Groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins 3 depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

○ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés. Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2. Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

○ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

○ Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

○ Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

○ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective déterminée au niveau groupe est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM).

Ces scénarii sont élaborés par les économistes du Groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE). Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarii alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du Groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement. Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux futurs estimés, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100€ Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ». Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1 Contrat de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.2.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.2.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite de tels régimes est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

3.2.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.2.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail. L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.2.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.2.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

3.2.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Constructions et gros œuvre structure : 20-90 ans linéaires (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Equipements : 20 ans linéaires
- Agencements et installations : 10 ans linéaires
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans linéaires
- Matériel : 5 ans linéaires
- Matériel informatique et technologie : 4 à 5 ans linéaires

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis : 1 an
- Logiciels créés en interne : 3 ans linéaires
- Liste clients : 5 ans linéaires
- Technologie liées à la relation clients : 8 ans linéaires

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé. D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles. Au compte de résultat, les charges

d'intérêt figurent en « Marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.2.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte. Les commissions rémunérant un service ponctuel p sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

○ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants. Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finances 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne. Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%. IAS 12 prévoit une

exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé en mode projet sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et d'estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. L'impact lié à cette réforme fiscale est non significatif pour le groupe.

○ **Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat**

Conformément à IFRIC 23, le Groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.2.7 Intérêts pris en charges par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.2.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois. Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit ») ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

Note 4 - Information sectorielle (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est la banque de détail en France. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Note 5 - Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2ème degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne :

↳ Amendements à IAS 21 sur les effets des variations des cours des monnaies étrangères

Ils précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir. Ces amendements seront applicables à compter du 1er janvier 2025. Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement.

Note 7 - Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

La loi de finances pour 2025, adoptée le 6 février 2025, a institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises qui réalisent en France un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 milliard d'euros en 2024 ou en 2025. Cette contribution sera assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2024 et 2025 et sera soumise à un taux de 20,6% ou 41,2 % selon le chiffre d'affaires. Cette mesure n'a pas d'impact sur les états financiers clos au 31 décembre 2024 mais elle affectera l'imposition des résultats 2025. Un versement anticipé de la contribution aura lieu en décembre 2025 pour 98% du montant dû.

Les entités du groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne dépassent pas le seuil de 1 milliard d'euros en 2024 et il devrait en être de même en 2025. Par conséquent, le Groupe ne sera pas concerné par cette disposition.

D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 8 - Caisse, banques centrales (actif / passif)

	31.12.2024	31.12.2023
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	0	0
Caisse	29 000	27 362
TOTAL Caisse, Banques centrales - Actif	29 000	27 362
Banques centrales - passif	0	0

Note 9 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2024	31.12.2023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 338 165	3 710 924
Prêts et créances sur la clientèle	14 119 613	14 209 995
Titres au coût amorti	2 414 296	2 740 302
TOTAL Actifs financiers au coût amorti	20 872 074	20 661 221

9.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2024	31.12.2023
Créances saines (S1/S2)	4 332 624	3 706 227
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	3 359 214	3 102 532
Autres comptes ordinaires	5 033	7 689
Prêts	0	0
Autres créances	740 476	496 006
Pensions	227 901	100 000
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	5 542	4 699
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-2
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	4 338 165	3 710 924

⁽¹⁾ Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

9.2 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2024	31.12.2023
Créances saines (S1/S2)	14 128 022	14 232 049
Créances commerciales	36 643	38 367
Autres concours à la clientèle	14 068 428	14 173 021
. Crédits à l'habitat	9 704 986	9 814 644
. Autres concours et créances diverses ⁽¹⁾	4 363 442	4 358 377
. Pensions	0	0
Créances rattachées	22 951	20 661
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	208 039	180 616
Créances brutes	14 336 061	14 412 665
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-128 609	-129 133
Autres dépréciations (S3)	-87 839	-73 537
Sous Total I	14 119 613	14 209 995
Location financement (investissement net)	0	0
Mobilier	0	0
Immobilier	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous Total II	0	0
TOTAL	14 119 613	14 209 995
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

⁽¹⁾ Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (3 686K€) et Fonds de garantie des dépôts (11 672K€) (contre respectivement 3 686K€ et 12 501K€ au 31/12/2023). A noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les dépôts versés en garantie font l'objet d'une rémunération. Les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable, selon la réglementation en vigueur, et dans un contexte de continuité d'exploitation ainsi que de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

Au 31.12.2024, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à de 84,6M€, dont 99,2% qui ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne de 4,25 années et 73,23% ont été remboursés. Les encours déclassés en statut 3 représentent 28,1% du montant total des PGE en portefeuille.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus. Au 31 décembre 2024, leur montant de dépréciation est non significatif.

9.3 Titres au coût amorti

	31.12.2024	31.12.2023
Titres	2 405 715	2 730 616
Effets publics	575 803	756 388
Obligations et autres titres de dettes	1 829 912	1 974 228
. Cotés	1 823 906	1 853 212
. Non cotés	6 006	121 016
Créances rattachées	8 775	9 855
TOTAL BRUT	2 414 490	2 740 471
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-194	-169
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL NET	2 414 296	2 740 302

Note 10 - Passifs financiers au coût amorti

10.1 Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2024	31.12.2023
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 414 640	1 746 383
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	3 667	8 513
Emprunts	616 734	707 554
Autres dettes	266 597	384 425
Pensions	511 107	620 512
Dettes rattachées	16 535	25 379
TOTAL	1 414 640	1 746 383

L'ensemble des opérations de refinancement de TLTRO III auxquels le Groupe participait indirectement via la BFCM, a été remboursé au cours de l'année 2024 (juin, septembre et décembre). Pour rappel au 31/12/2023 le montant en stock était de 375M€.

10.2 Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes d'épargne à régime spécial	8 980 513	8 978 028
à vue	6 620 121	6 375 642
à terme	2 360 392	2 602 386
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	264	382
<i>Sous Total I</i>	8 980 777	8 978 410
Comptes à vue	3 502 354	3 581 710
Comptes et emprunts à terme	2 854 153	2 258 760
Pensions	0	0
Dettes rattachées	14 841	7 206
Autres dettes	1 701	1 373
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
<i>Sous Total II</i>	6 373 049	5 849 049
<i>TOTAL</i>	15 353 826	14 827 459

10.3 Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2024	31.12.2023
Bons de caisse	28 990	26 276
TMI & TCN	2 648 913	2 723 136
Emprunts obligataires	0	0
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	32 549	31 048
<i>TOTAL</i>	2 710 452	2 780 460

10.4 Dettes subordonnées au coût amorti

Ce poste regroupait jusqu'au 31 décembre 2023 les contrats liés aux emprunts Crédit Logement. Après une étude approfondie de ces contrats, il ne s'agit que d'un simple dépôt de trésorerie calé sur la durée du prêt et annulable à tout moment sans préavis. Ainsi ces derniers ont été reclassés en « Dettes envers les établissements de crédits ».

Note 11 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

11.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2024	31.12.2023
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Créances rattachées	1	1
<i>Sous Total brut titres de dettes</i>	1	1
<i>dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
<i>Sous Total net titres de dettes</i>	1	1

	31.12.2024	31.12.2023
Actions et autres instruments de capitaux propres	11 426	17 732
. Cotés	11 426	17 732
. Non cotés	0	0
Titres immobilisés	1 704 902	1 683 551
Titres de participations	3 094	2 205
Autres titres détenus à long terme	18 655	17 387
Parts dans les entreprises liées	1 683 153	1 663 959
Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous Total instruments de capitaux propres	1 716 328	1 701 283
TOTAL	1 716 328	1 701 284
<i>dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	<i>1 273 813</i>	<i>1 261 120</i>
<i>dont titres de participation cotés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'option permettant la classification en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

Les cessions d'instruments de capitaux propres s'élèvent à un montant de 11,5M€ sur l'exercice. Les plus-values enregistrées en capitaux propres s'élèvent à 11M€.

11.2 Liste des principales participations non consolidées

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2023 (chiffres CNC) :

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Groupe des Assurance du crédit Mutuel SA (GACM)	7,39%	3 829 845	4 656 435	1 394 440	1 425 428
Banque Fédérative du crédit Mutuel (BFCM)	1,37%	15 296 117	237 797 433	676 817	1 113 760
ACM IARD SA	3,47%	7 969 492	8 981 148	214 220	149 327
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,26%	874 382	9 475 200	48 078	25 675
SAS Océan Participations	10,00%	112 772	124 988	7 842	5 970

Le détail des titres de participations non consolidés au titre du règlement ANC N°2016-09 est disponible sur le site :

<https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-différente/informations-financieres/rapports-annuels.html>

Note 12 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

12.1 Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2023	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux	Transfert ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2024
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	3 710 926	1 267 077	-639 837	0	0	0	4 338 166
Pertes attendues à 12 mois (S1)	3 710 926	1 267 077	-639 837	0	0	0	4 338 166
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture	0	0	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2023	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux	Transfert ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2024
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis⁽¹⁾	14 412 665	1 963 491	-2 047 487	7 392	0	0	14 336 061
Pertes attendues à 12 mois (S1)	13 412 123	1 827 324	-1 926 045	378	-248 133	0	13 065 647
Pertes attendues à terminaison (S2)	819 926	120 218	-82 847	3 216	201 862	0	1 062 375
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	169 422	13 411	-37 351	3 790	48 495	0	197 767
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	11 194	2 538	-1 244	8	-2 224	0	10 272
Actifs financiers au coût amorti - titres	2 740 471	112 185	-438 166	0	0	0	2 414 490
Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 740 471	112 185	-438 166	0	0	0	2 414 490
Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	20 864 062	3 342 753	-3 125 490	7 392	0	0	21 088 717

⁽¹⁾ Comprend notamment les modifications de flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation

⁽²⁾ Dont transfert de Buckets

12.2 Cadrage des dépréciations

	31.12.2023	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2024
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-2	-2	2	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-202 670	-163 844	150 067	-1	-216 448
Actifs financiers au coût amorti - titres	-169	-194	169	0	-194
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-202 841	-164 040	150 238	-1	-216 643

IFRS 9	31.12.2023	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2024
Prêts et créances Etablissements de crédit	-2	-1	2	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	2	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-202 670	-163 844	150 067	-1	-216 448
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-74 572	-67 217	74 572	0	-67 217
Pertes attendues à terminaison (S2)	-54 561	-61 392	54 561	0	-61 392
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-73 537	-35 235	20 934	-1	-87 839
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-169	-194	169	0	-194
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-169	-194	169	0	-194
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-202 841	-164 040	150 238	-1	-216 643

⁽¹⁾ Dont transfert de Buckets

	31.12.2022	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	-1	0	0	-2
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-201 598	-134 988	133 914	2	-202 670
Actifs financiers au coût amorti - titres	-93	-99	22	1	-169
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-201 692	-135 088	133 936	3	-202 841

IFRS 9	31.12.2022	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2023
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	-1	0	0	-2
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-1	0	0	-2
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-201 598	-134 988	133 914	2	-202 670
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-75 217	-70 240	70 885	0	-74 572
Pertes attendues à terminaison (S2)	-56 213	-44 710	46 362	0	-54 561
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-70 168	-20 038	16 667	2	-73 537
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-93	-99	22	1	-169
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-93	-99	22	1	-169
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2022	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2023
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-201 692	-135 088	133 936	3	-202 841

12.3 Cadrage des dépréciations

	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	<i>Dont ajustement</i>	S2	<i>Dont ajustement</i>	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	4 338 166	0	0	-1	0	0	0	0	4 338 165
Prêts et créances clientèle	13 065 647	1 062 375	208 039	-67 217	-1 147	-61 392	-3 100	-87 839	14 119 613
Actifs financiers au coût amorti - titres	2 414 490	0	0	-194	0	0	0	0	2 414 296
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP - prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	19 818 303	1 062 375	208 039	-67 412	-1 147	-61 392	-3 100	-87 839	20 872 074

Note 13 - Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

13.1 Actifs à la juste valeur par résultat

	31.12.2024				31.12.2023			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	236 002	236 002	0	0	235 862	235 862
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	216 218	216 218	0	0	220 530	220 530
. Côtés	0	0	6	6	0	0	6	6
. Non Côtés	0	0	216 212	216 212	0	0	220 524	220 524
<i>dont OPC</i>	0		216 218	216 218	0		220 530	220 530
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		2 603	2 603	0		2 650	2 650
. Côtés	0		0	0	0		0	0
. Non Côtés	0		2 603	2 603	0		2 650	2 650
Titres immobilisés			17 181	17 181			12 682	12 682
Titres de participations			12 165	12 165			8 693	8 693
Autres titres détenus à long terme			5 016	5 016			3 989	3 989
Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
Autres titres immobilisés			0	0			0	0
Instruments dérivés	520			520	611			611
Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
<i>dont pensions</i>	0	0		0	0	0		0
TOTAL	520	0	236 002	236 522	611	0	235 862	236 473

13.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2024	31.12.2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 210	2 665
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	3 210	2 665

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

	31.12.2024	31.12.2023
Vente à découvert de titres	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	3 210	2 665
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	3 210	2 665

13.3 Analyse des instruments dérivés de transaction

	31.12.2024			31.12.2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	0	0	0	100 000	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	100 000	0	0
Instrument de change	5 333	475	423	15 405	389	279
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	5 333	475	423	15 405	389	279
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	17 382	45	2 787	31 316	222	2 386
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	17 382	45	2 787	31 316	222	2 386
TOTAL	22 715	520	3 210	146 721	611	2 665

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe iBOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe iBOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 14 – Couverture

14.1 Instruments de dérivés de couverture

	31.12.2024			31.12.2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	3 880 350	13 368	65 820	3 949 155	59 981	67 822
Swaps	3 880 350	13 368	65 820	3 949 155	59 981	67 822
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 880 350	13 368	65 820	3 949 155	59 981	67 822

L'inefficacité constatée en résultat impacte négativement les comptes (1K€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 28).

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture :

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.24
Couverture de Fair Value Hedge	115 000	125 000	2 805 650	834 700	3 880 350
Swaps	115 000	125 000	2 805 650	834 700	3 880 350
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	115 000	125 000	2 805 650	834 700	3 880 350

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.23
Couverture de Fair Value Hedge	115 905	133 900	2 131 150	1 568 200	3 949 155
Swaps	115 905	133 900	2 131 150	1 568 200	3 949 155
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	115 905	133 900	2 131 150	1 568 200	3 949 155

14.2 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	-6 920	-29 571	-76,60 %
de passifs financiers	-23 468	-15 498	+51,43 %

14.3 Eléments micro-couverts en Fair Value Hedge

Eléments couverts à l'Actif :

	31.12.2024				31.12.2023			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Prêts et créances								
Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres au coût amorti	803 961	11 894	3 896	0	731 619	7 998	23 779	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	803 961	11 894	3 896	0	731 619	7 998	23 779	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Eléments couverts au Passif :

	31.12.2024				31.12.2023			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Dettes représentées par un titre	707 248	-32 475	15 875	0	574 242	-48 350	30 819	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	707 248	-32 475	15 875	0	574 242	-48 350	30 819	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Note 15 - Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	11 426	0	1 704 903	1 716 329
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	11 426	0	0	11 426
Participations et ATDLT	0	0	21 749	21 749
Parts entreprises liées	0	0	1 683 153	1 683 153
Transaction / JVO / Autres	2 609	216 732	17 181	236 522
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	6	216 212	0	216 218
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	2 603	0	0	2 603
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	17 181	17 181
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	520	0	520
Instruments dérivés de couverture	0	13 368	0	13 368
TOTAL	14 035	230 100	1 722 084	1 966 219

31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	3 210	0	3 210
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	3 210	0	3 210
Instruments dérivés de couverture	0	65 820	0	65 820
TOTAL	0	69 820	0	69 820

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	17 732	0	1 683 552	1 701 284
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	17 732	0	0	17 732
Participations et ATDLT	0	0	19 592	19 592
Parts entreprises liées	0	0	1 663 959	1 663 959
Transaction / JVO / Autres	2 656	221 135	12 682	236 473
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	6	220 524	0	220 530
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	2 650	0	0	2 650
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	12 682	12 682
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	611	0	611
Instruments dérivés de couverture	0	59 981	0	59 981
TOTAL	20 388	281 116	1 696 234	1 997 738

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	2 665	0	2 665
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	2 665	0	2 665
Instruments dérivés de couverture	0	67 822	0	67 822
TOTAL	0	70 487	0	70 487

Hierarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 :

31.12.2024	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres	Clôture
Juste valeur par capitaux propres	1 683 552	3 749	0	-6	0	0	-12	17 617	3	1 704 903
. Oblig. Et autres titres de dettes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
. Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Participations & ATDLT	19 592	2 169	0	-5	0	0	-10	2	1	21 749
. Parts entreprises liées	1 663 959	1 580	0	-1	0	0	-2	17 615	2	1 683 153
Transaction / JVO / Autres	12 682	2 814	1 907	-934	-403	0	2 192	0	-1 077	17 181
. Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Participations & ATDLT – Autres JVPR	12 682	2 814	1 907	-934	-403	0	2 192	0	-1 077	17 181
TOTAL	1 696 234	6 563	1 907	-940	-403	0	2 180	17 617	-1 074	1 722 084

Note 16 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2024	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	82 617	-68 729	13 888	-7 644	0	-6 244	0
Pensions	736 749	-503 718	232 496	0	-211 506	-20 990	0
TOTAL	818 831	-572 447	246 384	-7 644	-211 506	-27 234	0

31.12.2024	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	137 759	-68 729	69 030	-7 644	0	-55 811	5 575
Pensions	1 027 177	-503 718	523 459	0	-523 459	0	0
TOTAL	1 164 936	-572 447	592 489	-7 644	-523 459	-55 811	5 575

31.12.2023	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	127 512	-66 920	60 592	-44 885	0	-15 707	0
Pensions	653 749	-549 918	103 831	0	-84 384	-19 447	0
TOTAL	781 261	-616 838	164 423	-44 885	-84 384	-35 154	0

31.12.2023	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	137 407	-66 920	70 487	-44 885	0	-24 483	1 119
Pensions	1 179 495	-549 918	629 577	0	-629 577	0	0
TOTAL	1 316 902	-616 838	700 064	-44 885	-629 577	-24 483	1 119

Les montants figurant dans la 2^{ème} colonne, correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32 :

- pour les opérations passant en chambre sur la ligne « Dérivés »
- pour les opérations croisées sur la ligne « Pensions » (application à partir de l'exercice 2021 au regard des contrats cadres et des confirmations).

La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « Trésorerie reçue/versée (cash collatéral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 17 – Impôts

17.1 Impôts courants

	31.12.2024	31.12.2023
Actif (par résultat)	62 522	68 472
Passif (par résultat)	24 772	21 426

17.2 Impôts différés

	31.12.2024	31.12.2023
Actif (par résultat)	53 461	40 776
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	42 824	43 819

Répartition des impôts différés par grandes catégories :

	31.12.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	13 618		4 032	
Différences temporaires sur	40 340	43 321	37 221	44 296
. réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	-6 598	43 321	-6 618	44 296
. activité d'assurance				
. provisions	43 813		40 157	
. réserve latente de location financement				
. résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
. autres décalages temporaires	3 125		3 682	
Compensation	-497	-497	-477	-477
TOTAL des actifs et passifs d'impôts différés	53 461	42 824	40 776	43 819

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Le taux de l'impôt différé est de 25,83%.

Note 18 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

18.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	20 293	55 631
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	3 025	4 284
Comptes de régularisation divers	67 019	54 760
<i>Sous Total</i>	90 337	114 675
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	44 889	54 909
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	2 984	3 522
<i>Sous Total</i>	47 873	58 431
<i>TOTAL</i>	138 210	173 106

18.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	465
Charges à payer	3 695	3 665
Produits constatés d'avance	69 171	63 095
Comptes de régularisation divers	52 190	79 586
<i>Sous Total</i>	125 056	146 811
Autres passifs		
Obligations locatives – Immobilier	3 519	3 961
Obligations locatives - Autres	0	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	1
Versements restant à effectuer sur titres	2 196	10 817
Créditeurs divers	67 475	53 817
<i>Sous Total</i>	73 190	68 596
<i>TOTAL</i>	198 246	215 407

18.3 Obligation locatives par durée résiduelle

31.12.2024	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	1 004	1 445	638	265	167	3 519
. Immobilier	1 004	1 445	638	265	167	3 519
. Autres	0	0	0	0	0	0

31.12.2023	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	961	1 733	746	350	171	3 961
. Immobilier	961	1 733	746	350	171	3 961
. Autres	0	0	0	0	0	0

Note 19 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

19.1 Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2024	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	207 967	12 418	236	NC
TOTAL			207 967	12 418	236	

⁽¹⁾ en trésorerie et en actions

31.12.2023	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	195 662	5 031	236	NC
TOTAL			195 662	5 031	236	

19.2 Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2024	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Euro-Information	2 621 970	1 769 859	89 986	132 484	0	2 363 609

31.12.2023	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Euro-Information	2 471 904	1 613 092	65 903	98 155	0	2 230 587

Note 20 - Immeubles de placement

	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2024
Coût historique	151 491	21 605	0	989	174 085
En cours de construction	7 567	7 951	0	-997	14 521
Amortissement et dépréciation	-13 933	-1 573	0	0	-15 506
MONTANT NET	145 125	27 983	0	-8	173 100

Note 21 - Immobilisations corporelles et incorporelles

21.1 Immobilisations corporelles

	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2024
Coût historique					
Terrains d'exploitation	12 615	1 317	-385	1	13 568
Constructions d'exploitation	129 776	275	-6 878	4 506	127 679
Droits d'utilisation - Immobilier	7 901	113	-116	670	8 568
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	20 066	5 994	-1 221	-4 506	20 333
Sous Total	170 358	7 699	-8 580	671	170 148
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-102 978	-3 543	6 742	0	-99 779
Droits d'utilisation – Immobilier	-3 975	-1 025	82	-244	-5 162
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-16 219	-444	1 207	2	-15 454
Sous Total	-123 172	-5 012	8 031	-242	-120 395
MONTANT NET	47 186	2 687	-549	429	49 753

21.2 Immobilisations incorporelles

	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2024
Coût historique					
Immobilisations en cours	3 775	5 578	0	-3 239	6 114
Immobilisations acquises	19 365	183	-451	3 220	18 542
. logiciels	239	3	-31	0	211
. autres	15 351	180	-420	3 220	18 331
Sous Total	19 365	5 761	-451	-19	24 656
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	-9 506	-3 105	34	79	-12 498
. logiciels	-229	-5	31	0	-203
. autres	-9 277	-3 100	3	79	-12 295
Sous Total	-9 506	-3 105	34	79	-12 498
MONTANT NET	9 859	2 656	-417	60	12 158

Note 22 - Ecart d'acquisition

	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2024
Ecart d'acquisition brut	13 871	0	0	0	13 871
Dépréciations	0	0	0	0	0
MONTANT NET	13 871	0	0	0	13 871

Filiales	Valeur EA au 31. 12.23	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Valeur EA au 31.12.24
Helloasso	13 871	0	0	0	13 871

Note 23 - Provisions et passifs éventuels

	31.12.2023	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur prov. non utilisée	Autres variations	31.12.2024
Provisions pour risques	15 106	6 818	-9	-7 624	-139	14 152
Sur engagements par signature	4 543	1 474	0	-1 780	0	4 237
Sur engagements de garantie	3 670	3 336	0	-3 670	0	3 336
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	1 205	1 277	0	-1 205	0	1 277
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	2 465	2 059	0	-2 465	0	2 059
Sur engagements de financement	1 814	1 811	0	-1 814	0	1 811
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	1 509	1 360	0	-1 509	0	1 360
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	305	451	0	-305	0	451
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	850	27	-9	-360	0	508
Provisions pour risques sur créances diverses	4 229	170	0	0	-139	4 260
Autres provisions	12 180	9 394	-7	-353	0	21 214
Provision pour épargne logement	11 101	9 116	0	0	0	20 217
Provisions pour éventualité diverses	723	278	-7	-353	0	641
Autres provisions	356	0	0	0	0	356
Provisions pour engagements de retraite et médaille du travail	883	861	-59	-824	0	861
TOTAL	28 169	17 073	-75	-8 801	-139	36 227

	31.12.2022	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur provision non utilisée	Autres variations	31.12.2023
Provisions pour risques	13 484	6 472	0	-4 848	-2	15 106
Sur engagements par signature	4 473	1 311	0	-1 240	-1	4 543
Sur engagements de garantie	2 023	2 958	0	-1 311	0	3 670
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	763	936	0	-494	0	1 205
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	1 260	2 022	0	-817	0	2 465
Sur engagements de financement	2 307	1 744	0	-2 236	-1	1 814
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	1 510	1 462	0	-1 463	0	1 509
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	797	282	0	-773	-1	305
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	477	398	0	-25	0	850
Provisions pour risques sur créances diverses	4 204	61	0	-36	0	4 229
Autres provisions	14 941	741	-264	-3 238	0	12 180
Provision pour épargne logement	14 329	0	0	-3 228	0	11 101
Provisions pour éventualité diverses ⁽¹⁾	256	741	-264	-10	0	723
Autres provisions	356	0	0	0	0	356
Provisions pour engagements de retraite et médaille du travail	837	883	-68	-769	0	883
TOTAL	37 409	7 351	-249	-15 267	18	29 262

⁽¹⁾ intègre l'effet des arrêts de Cour de la Cassation du 13/09/2024, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel

Tableau des provisions PEL/CEL :

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	112 189	497 188	1 348 983	1 958 360
Montant des provisions sur PEL	1 130	5 006	13 581	19 717
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				246 516
Montant des provisions sur CEL				52
Dotations Provisions EL				-9 116
Reprises Provisions EL				0
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				-10 614
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				448

Engagements de retraites et avantages similaires :

	31.12.2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2024
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	883	861	-883	0	861
TOTAL	883	861	-883	0	861

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles retenues :

	31.12.2024	31.12.2023
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	3,50%	3,19%
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,21%	1,78%

⁽¹⁾ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière :

Variation de la dette actuarielle	31.12.2023	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2024
Engagements	10 409	286	508		-48	-11	-611	0	10 534
Contrat d'assurance	12 040	384		0		-48	-611	0	11 765
Solde net	-1 631	-98	508	0	-48	-37	0	0	-1 231
Provision	0								0

Variation de la dette actuarielle	31.12.2022	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2023
Engagements	11 484	359	570		-867	-546	-591	0	10 409
Contrat d'assurance	12 003	408		0		220	-591	0	12 040
Solde net	-519	-49	570	0	-867	-766	0	0	-1 631
Provision	0								0

Une variation de plus/moins 25 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 218K€ / une augmentation de 227K€ de l'engagement.

Variation de la juste valeur des actifs du régime :

	31.12.2023	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2024
Juste valeur des actifs du régime	12 040	-48	384	0	-611	0	11 765

	31.12.2022	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2023
Juste valeur des actifs du régime	12 003	220	408	0	-591	0	12 040

Note 24 - Réserves liées au capital et réserves

24.1 Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2024	31.12.2023
Capital et réserves liées au capital	296 118	300 582
Capital	286 555	291 019
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	2 063 200	1 960 073
Réserve légale	19 338	19 367
Réserves statutaires et contractuelles	1 631 236	1 528 016
Réserves réglementées	59 281	59 281
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	367 680	360 768
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	18 906	7 876
Report à nouveau	-14 385	-7 359
TOTAL	2 359 318	2 260 655

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

24.2 Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2024	31.12.2023
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
. placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	0	0
. actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	0	0
. actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	1 273 813	1 261 120
. dérivés de couverture (CFH)	0	0
. risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
. autres	-1 449	-1 386
TOTAL	1 272 364	1 259 734

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflect

Note 25 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de financement	1 502 666	1 648 229
Engagements en faveur d'établissements de crédit	47 550	40 100
Engagements en faveur de la clientèle	1 455 116	1 608 129
Engagements de garantie	427 092	430 291
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	7 406	8 004
Engagements d'ordre de la clientèle	419 686	422 287
Engagements sur titres	0	0
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0
<hr/>		
Engagements reçus	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de financement	0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 808 424	3 956 930
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 915 421	3 163 265
Engagements reçus de la clientèle	893 003	793 665
Engagements sur titres	90 207	83 025
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	90 207	83 025
<hr/>		
Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2024	31.12.2023
Actifs donnés en pension	437 245	554 437
Passifs associés	511 107	620 512
TOTAL	948 352	1 174 949
<hr/>		
Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2024	31.12.2023
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	93 426	93 169
TOTAL	93 426	93 169

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 26 - Intérêts et produits / charges assimilés

	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	146 758	-78 608	144 364	-63 098
Clientèle	302 134	-292 670	259 710	-242 339
<i>. dont crédit-bail</i>	0	0	0	0
Obligation locative	0	-34	0	-31
Instruments dérivés de couverture	131 086	-98 761	99 471	-72 624
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	240	0	708	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0
Titres au coût amorti	26 820	0	15 918	0
Dettes représentées par un titre	0	-92 436	0	-71 878
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	607 038	-562 509	520 171	-449 970
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>475 712</i>	<i>-463 748</i>	<i>419 992</i>	<i>-377 346</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-463 748</i>		<i>-377 346</i>

Note 27 – Commissions

	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 772	-321	1 370	-207
Clientèle	39 179	-2 237	38 999	-2 234
Titres	4 576	-437	5 103	-410
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>2 292</i>	<i>0</i>	<i>2 294</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	128	0	96	0
Engagements de financement et de garantie	871	-693	854	-947
Prestations de services	117 207	-25 374	115 325	-23 316
TOTAL	163 733	-29 062	161 747	-27 114

Note 28 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de transaction	-1 709	-2 105
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	-1	1
. Sur-couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur-couverture de juste valeur (FVH)	-1	1
. Variations de juste valeur des éléments couverts	26 011	50 027
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-26 012	-50 026
Résultat de change	-338	-27
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	11 437	14 603
TOTAL des Variations de Juste Valeur	9 389	12 472

Note 29 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2024	31.12.2023
Dividendes	106 087	90 438
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
TOTAL	106 087	90 438

Note 30 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti

	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	16 695	0
. Effets publics	16 695	0
. Obligations et TRF	0	0
TOTAL	16 695	90 438

Note 31 - Produits / Charges des autres activités

	31.12.2024	31.12.2023
Produits des autres activités		
Immeubles de placement :	0	0
. reprises de provisions/amortissements	0	0
. plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	430	404
Autres produits	34 425	27 703
Sous Total	34 855	28 107

(...)	31.12.2024	31.12.2023
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :	-1 572	-9 781
. dotations aux provisions/amortissements	-1 572	-9 781
. moins-values de cession	0	0
Autres charges	-6 903	-5 997
Sous Total	-8 475	-15 778
TOTAL NET	26 380	12 329

Note 32 - Frais généraux

	31.12.2024	31.12.2023
Charges de personnel	-133 998	-123 272
Autres charges d'exploitation	-75 076	-71 748
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions - Immobilisations d'exploitation	-8 045	-6 713
TOTAL	-217 119	-201 733

32.1 Charges de personnel

	31.12.2024	31.12.2023
Salaires et traitements	-78 090	-73 887
Charges sociales	-32 501	-29 729
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	-11 645	-10 580
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-11 762	-9 076
TOTAL	-133 998	-123 272

32.2 Autres charges d'exploitation

	31.12.2024	31.12.2023
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-2 272	-6 382
Locations	-3 982	-3 887
- locations à court terme d'actifs ⁽²⁾	-788	-720
- locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽³⁾	-2 661	-2 736
- autres locations	-533	-431
Autres services extérieurs	-68 937	-61 723
Autres charges diverses	115	244
TOTAL	-75 076	-71 748

⁽¹⁾ Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de 1K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2024, contre 2 082K€ en 2023

⁽²⁾ inclut l'immobilier en tacite reconduction

⁽³⁾ Inclut le matériel informatique

32.3 Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2024	31.12.2023
Amortissements :	-8 117	-6 713
- immobilisations corporelles	-5 012	-5 028
<i>dont droits d'utilisation</i>	-1 025	-954
- immobilisations incorporelles	-3 105	-1 685
Dépréciations :	+72	0
TOTAL	-8 045	-6 713

Note 33 - Coût du risque

	31.12.2024	31.12.2023
- pertes attendues à 12 mois (S1)	7 409	127
- pertes attendues à terminaison (S2)	-6 571	938
- actifs dépréciés (S3)	-20 793	-9 673
TOTAL	-19 955	-8 608

31.12.2024	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-70 049	77 457				7 408
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	2				1
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-67 217	74 572				7 355
Actifs financiers au coût amorti - titres	-194	169				-25
Engagements donnés	-2 637	2 714				77
Pertes attendues à terminaison (S2)	-63 902	57 331				-6 571
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-61 392	54 561				-6 831
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-2 510	2 770				260
Actifs dépréciés (S3)	-36 744	21 621	-5 441	-1 190	962	-20 792
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-35 039	19 831	-5 441	-1 190	957	-20 882
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-61	10	0	0	0	-51
Engagements donnés	-1 644	1 780	0	0	5	141
TOTAL	-170 695	156 409	-5 441	-1 190	962	-19 955

31.12.2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-72 738	72 864				126
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	0				-1
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-70 240	70 885				645
Actifs financiers au coût amorti - titres	-99	22				-77
Engagements donnés	-2 398	1 957				-441
Pertes attendues à terminaison (S2)	-47 014	47 952				938
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-44 710	46 362				1 652
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-2 304	1 590				-714
Actifs dépréciés (S3)	-21 296	17 206	-5 333	-1 104	855	-9 672
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-19 924	15 930	-5 333	-1 104	855	-9 576
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-61	0	0	0	0	-61
Engagements donnés	-1 311	1 276	0	0	0	-35
TOTAL	-141 048	138 022	-5 333	-1 104	855	-8 608

Note 34 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2024	31.12.2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	583	65
Moins-values de cession	-161	-21
Plus-values de cession	744	86
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	583	65

Note 35 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2024	31.12.2023
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

Note 36 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt :

	31.12.2024	31.12.2023
Charge d'impôt exigible	-15 637	-8 493
Charge d'impôt différé	12 685	988
Ajustements au titre des exercices antérieurs	0	4
TOTAL	-2 952	-7 501

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique :

	31.12.2024	31.12.2023
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	0,00%	0,00%
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	0,00%	-0,49%
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,00%	0,00%
Impact du carry back	0,00%	0,00%
Décalages permanents	-25,03%	-17,09%
Autres	2,12%	-1,41%
Taux d'impôt effectif	2,92%	6,83%
Résultat taxable	101 260	109 797
Charge d'impôt	-2 952	-7 501

NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISE EN CAPITAUX PROPRES

Note 37 – Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2024	31.12.2023
	Mouvements	Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-Total		
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat ⁽¹⁾	-8 185	-2 308
Autres mouvements	20 878	133 349
Sous-Total	12 693	131 041
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total		

(...)	31.12.2024	31.12.2023
	Mouvements	Mouvements
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-58	1 598
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-6	-7
TOTAL	12 629	132 632

(1) sur instruments de dettes

Note 38 – Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	11 718	975	12 693	135 947	-4 906	131 041
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-78	20	-58	2 154	-556	1 598
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-8	2	-6	-10	3	-7
TOTAL	11 632	997	12 629	138 091	-5 459	132 632

E. AUTRES INFORMATIONS

Note 39 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2024. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est égale à la valeur exigible par le client, soit la valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

31.12.2024	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins- values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	20 718 160	20 901 074	-182 914	997 632	19 720 522	6
Caisse, Banques centrales	29 000	29 000	0		29 000	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 268 307	4 338 165	-69 568		4 268 307	0
Prêts et créances à la clientèle	14 015 045	14 119 613	-104 568		14 015 045	0
Titres au coût amorti	2 405 808	2 414 296	-8 488	997 632	1 408 170	6
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	19 425 652	19 478 918	-53 266	0	10 450 492	8 975 160
Dettes envers les établissements de crédit	1 440 768	1 414 640	26 128		1 440 768	0
Dettes envers la clientèle	15 279 459	15 353 826	-74 367		6 304 299	8 975 160
Dettes représentées par un titre	2 705 425	2 710 452	-5 027		2 705 425	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

31.12.2023	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins- values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	20 277 768	20 688 583	-410 815	1 216 886	19 057 866	3 016
Caisse, Banques centrales	27 362	27 362	0		27 362	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 716 280	3 710 924	5 356		3 716 280	0
Prêts et créances à la clientèle	13 793 676	14 209 995	-416 319		13 793 676	0
Titres au coût amorti	2 740 450	2 740 302	148	1 216 886	1 520 548	3 016
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	18 873 094	19 354 302	-481 208	0	10 270 514	8 602 580
Dettes envers les établissements de crédit	1 789 875	1 746 383	43 492		1 789 875	0
Dettes envers la clientèle	14 349 996	14 827 459	-477 463		5 747 416	8 602 580
Dettes représentées par un titre	2 733 223	2 780 460	-47 237		2 733 223	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note 40 - Effectifs moyens

	31.12.2024	31.12.2023
Techniciens de la banque	1 032	997
Cadres	657	619
Autres	97	97
TOTAL	1 786	1 713

Note 41 – Informations fournies au titre de la rémunération et des avantages accordés aux dirigeants

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le conseil d'administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2024 s'élève ainsi à 420K€.

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice ;
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

Note 42 – Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC 7 583K€, ce qui correspond à la rémunération des parts B.

Note 43 – Honoraires CAC

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont les suivants :

	31.12.2024		
	RSM	KPMG	MAZARS
Certification des comptes	50	59	47
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	0	11	32
TOTAL	50	70	79

⁽¹⁾ Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

	31.12.2023		
	CIFRALEX	KPMG	MAZARS
Certification des comptes	56	129	129
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	0	15	36
TOTAL	56	144	165

Note 44 – Rapport de gestion

En application du règlement ANC 2024-02 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la Fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
France

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-la-Défense



Tour Eqho
2, rue Gambetta
92066 Paris-la-Défense cedex

Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat
aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824153

KPMG Audit FS I
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Capital de 5 497 100 Euros – RCS NANTERRE 775 726 417

Fédération du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie

Association Régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 43 Boulevard Volney – 53000 Laval

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (statuts 1, 2 & 3)

Le groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Comme indiqué dans les notes II. B, II. C.3.1.8, II. D.9.2 et II. D.12.2 et II. D.33 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le CM Maine Anjou et Basse Normandie constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), et complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte.

Les expositions clientèle aux risques de crédit et de contrepartie, nettes de provisions, représentent 14 210 M€ au 31 décembre 2024. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 216,5 M€ dont 67,2 M€ au titre du statut 1, 61,4 M€ au titre du statut 2 et 87,8 M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2024 s'élève à -20 M€.

Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier l'existence d'un dispositif de contrôle interne ;
- effectuer une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
 - ont apprécié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9 ;
 - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2024 ;
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'une provision complémentaire locale.

Dépréciation des encours de crédit en statut 3 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provision afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2024.

Valorisation des instruments financiers

Le groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction. Les instruments financiers concernés visent principalement les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui s'élèvent à 1 716 M€ au 31 décembre 2024 contre 1 701 M€ au 31 décembre 2023.

Comme indiqué dans la note II.D.11 des états financiers, les parts dans les entreprises liées s'élèvent à 1 683 M€ au 31 décembre 2024 contre 1 664 M€ au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit au classement comptable et à la détermination de la valorisation pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons notamment apprécié la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

A Paris-la-Défense, le 30 avril 2025

Alexandra KRITCHMAR

Associée

Alexandra Kritchmar

KPMG AUDIT FS I

A Paris-la-Défense et Rennes, le 30 avril 2025

Audrey MONPAS

Associée

Audrey Monpas

Arnaud BOURDEILLE

Associé



